Zeitschrift: Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande

Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande

Band: 108 (1972)

Heft: 32

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 09.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

1172

32

Montreux, le 27 octobre 1972

éducateur

Organe hebdomadaire
de la Société pédagogique
de la Suisse romande

et bulletin corporatif

XIIe SÉMINAIRE PÉDAGOGIQUE DE CHEXBRES

Ecole et société

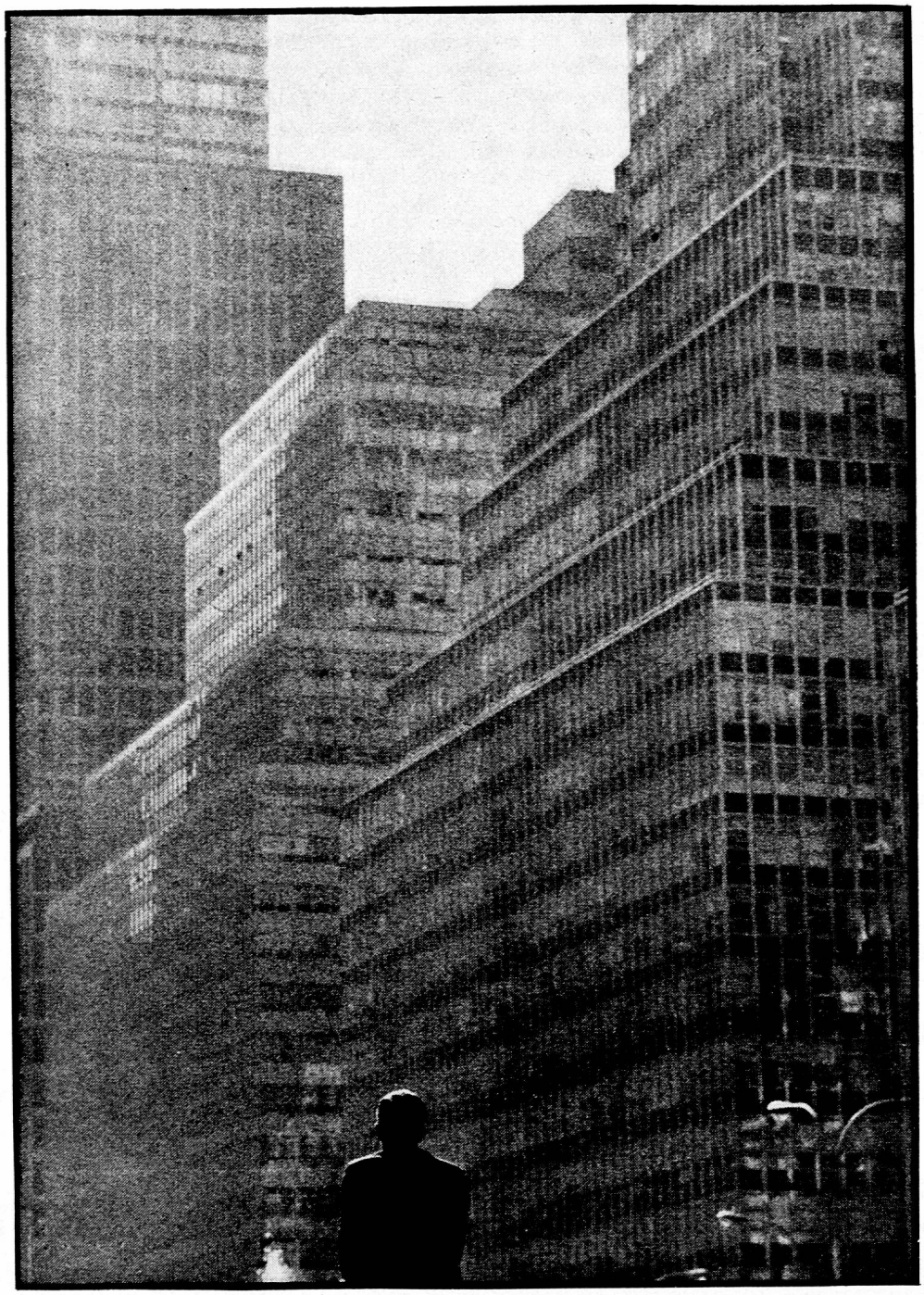

La croissance économique, mythe ou réalité ?

A TOUS LES MAÎTRES ET MAÎTRESSES DE DESSIN A VOUS QUI ENSEIGNEZ A DES ÉLÈVES EN ÂGE DE FIN DE SCOLARITÉ

L'INDUSTRIE SUISSE DU CADRAN DE LA MONTRE organise d'ici la fin 1972 un concours de dessin faisant appel au sens créatif et artistique des jeunes. C'est pourquoi nous vous invitons à le conseiller à vos élèves.
Ce concours consiste à imaginer quelle sera la donnée de l'heure des garde-temps de demain et de peindre ou dessiner entièrement à la main le cadran qui en résulte.

Conditions de participation

Tout jeune âgé de 13 ans au minimum et de 16 ans au maximum peut concourir. Le concours requiert exclusivement des participants ou participantes à titre individuel. Cependant vous pourrez proposer des idées et collaborer étroitement avec les participant(e)s.
La date limite pour l'inscription est fixée au 31 décembre 1972 et celle pour l'envoi des travaux au 28 février 1973.

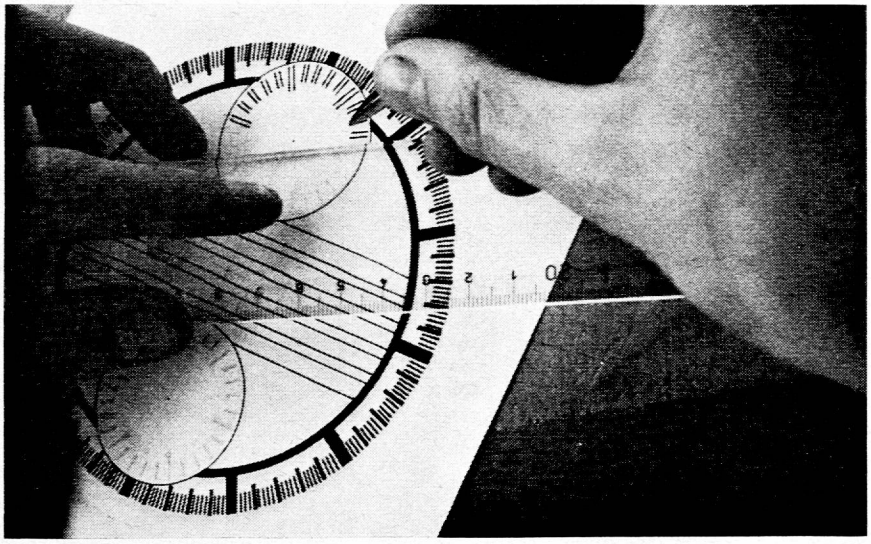

Les prix sont les suivants : 1 vélomoteur, 3 électrophones, 6 chronographes et beaucoup de disques.

Pour recevoir les conditions de concours et le bulletin d'inscription, envoyez-nous le talon de commande ci-contre ou téléphonez à MM. Olivier MIVILLE ou Jean-Claude DELAUDE au 022/43 52 00.

TALON DE COMMANDE

Veuillez m'envoyer :
.....ex. des conditions de concours

Nom : Prénom :

Rue :

NP/Lieu :

A renvoyer à
Industrie suisse du cadran de la montre, c/o CIPR, 81, route de l'Aire, **1211 GENÈVE 26**

PARTICIPEZ AU CONCOURS « CADRAN 1972 »

SOMMAIRE

XIIe SÉMINAIRE DE CHEXBRES
Editorial :
Les nécessités d'une collaboration 741
Ecole et société
Allocution d'ouverture
par J.-J. Maspéro 742
Où va l'Ecole romande
par M. J. Cavadini 743
Ecole et Economie
par M. C. Ferrero 748
Ecole et Société
par M. F. Jeanneret 749
Table ronde 750
La croissance économique, mythe ou réalité ?
La croissance économique, pourquoi, comment ?
par M. P. Tschopp 753
Table ronde 755
En guise de conclusion 756
COMITÉ CENTRAL
Congrès de la FIAI 757
VAUD
XIVe Séminaire SPV 758
Ecole Pestalozzi 758
Tribune libre 758
— Amen, amen 758
— Réponse à l'article de Jurg Barblan 758
AVEPS 759
NEUCHÂTEL
Groupe scolaire du magnétophone 759
JURA
SJMG 760
Gottfried Tritten 760
Cours de perfectionnement 760
FRIBOURG
Des nouvelles du 8e arrondissement 761
VALAIS
Ecole valaisanne 762
Assemblée FMEF 762
Bienvenue 763
DIVERS
Service de placements SPR 760
Rencontres de Vennes 760

Educateur

Rédacteurs responsables :

Bulletin corporatif (numéros pairs) : François BOURQUIN, case postale 445, 2001 Neuchâtel.

Educateur (numéros impairs) :

Jean-Claude BADOUX, En Collonges, 1093 La Conversion-sur-Lutry.

Administration, abonnements et annonces : IMPRIMERIE CORBAZ S.A., 1820 Montreux, av. des Planches 22, tél. (021) 62 47 62. Chèques postaux 18-379.

Prix de l'abonnement annuel : **Suisse** Fr. 24.— ; **étranger** Fr. 30.—.

Editorial

Les nécessités d'une collaboration

Le douzième séminaire de Chexbres a donc vécu et bien vécu. Vous en trouverez un compte rendu aussi complet que possible dans le présent numéro.

Douze séminaires en quatorze ans d'une collaboration qui va croissant entre les enseignants et l'économie constituent un fait qui devrait à lui seul justifier le titre de cet éditorial. Les maîtres qui font partie de la commission romande « Jeunesse et Economie » sont convaincus de cette nécessité. Mais est-ce le cas de tous nos collègues ? N'a-t-on pas entendu déclarer, à l'occasion, que l'Ecole devait faire preuve d'une indépendance totale à l'égard de l'économie ?

Une telle position ne cadre plus avec les impératifs d'un enseignement moderne et plusieurs orateurs l'ont relevé lors de ce XIIe séminaire. Il est bon toutefois de nous entendre sur le vocabulaire : collaboration ne signifie pas et ne signifiera jamais inféodation, de l'Ecole à l'économie s'entend ! Il s'agit bien davantage d'un effort réciproque de compréhension qui passe forcément par une information aussi complète que dénuée d'arrière-pensées. Cette information est destinée, en priorité, aux maîtres à qui l'on offre la possibilité d'approfondir les mécanismes qui régissent l'économie occidentale. Encore une fois, il ne s'agit pas de porter un jugement à valeur politique mais de comprendre le système dans lequel nous vivons, quel que soit l'opinion personnelle que l'on puisse en avoir !

Le deuxième pas consiste à initier nos élèves à ces problèmes. C'est la tâche, et cela doit le rester, des enseignants. Un exemple : dans une récente émission de la Télévision romande, intitulée « Le mal des profs » et diffusée jeudi 28 septembre 1972, certains de nos collègues ont affirmé la nécessité de développer chez l'enfant l'autonomie de comportement et le sens critique. Ils espèrent ainsi, et je suis persuadé qu'ils ont raison, aider l'enfant puis l'adolescent à devenir un individu responsable et lucide dans la vie d'adulte qui l'attend. Pour ce qui nous préoccupe, nous devons nous convaincre que tous nos élèves sont appelés à devenir des producteurs-consommateurs et peut-être encore plus rapidement que nous ne le supposons en ce qui concerne le deuxième mot de cette expression.

Dès lors, avons-nous le droit, au nom d'un certain mépris, d'ignorer l'économie et ses réalités alors qu'elle conditionne bien des aspects de notre vie quotidienne ? Certes non et la majorité de nos collègues l'admettent. Si vous me permettez un parallèle quelque peu « tiré par les cheveux », je dirais qu'il en va de l'économie à l'école comme de la télévision : ce sont toutes deux des éléments qui font partie de l'existence de nos élèves. A ce titre, nous devons nous en préoccuper.

Comme l'a très justement relevé notre président SPR dans son allocution d'ouverture, la formation en matière d'économie n'est qu'un des aspects de l'éducation. Il ne doit pas pour autant être négligé. L'Ecole doit s'intégrer à la société fortement influencée par l'économie. Il convient donc de donner sa juste place à cet important élément.

Ce XIIe séminaire, comme ses prédécesseurs, n'avait qu'un but : favoriser les contacts et surtout l'information réciproque. Je souhaite que tous ceux qui n'ont pu y participer trouvent dans ce numéro un profit certain.

Quant à la participation, pour la première fois officialisée, de nos collègues secondaires, elle constitue un indiscutable apport à une action renforcée et efficace en la matière. Nous profitons de cette occasion pour leur offrir la distribution du présent numéro.

F. Bourquin.

XIIe SÉMINAIRE PÉDAGOGIQUE DE CHEXBRES

Ecole et société

L'école est une institution contestée et, sans doute, par certains de ses aspects, contestable. Le monde dans lequel nous évoluons est en constante mutation. Les valeurs dites traditionnelles éclatent. Les jeunes refusent de plus en plus la société dans laquelle ils vivent ; leurs parents sont parfois déconcertés, ils ne comprennent plus, disent-ils.

On ne pouvait donc mieux choisir pour thème de ce XIIe séminaire : école et société.

L'école doit être repensée en fonction de notre société moderne. C'est un fait qui semble maintenant acquis. Mais elle ne pourra l'être que si une coordination s'instaure.

Quant à la société, il n'appartient qu'à nous de la modifier. Est-ce souhaitable ou non, le problème n'est pas là.

L'école, c'est le premier pas de l'intégration dans la société. Les participants en ont largement discuté. Ils n'ont pas trouvé — faut-il s'en étonner ? — la solution. Le séminaire aura eu toutefois le mérite de mettre en lumière les côtés négatifs de la question, mais aussi les aspects positifs — et il y en a. La critique est nécessaire, certes, mais seulement si elle est constructive.

Vendredi 2 juin 1972

CONFÉRENCIERS

M. Jean CAVADINI, délégué à la coordination scolaire, député au Grand Conseil neuchâtelois.

M. Claude FERRERO, attaché de direction, Firmenich S.A., député au Grand Conseil genevois.

M. François JEANNERET, président du Conseil d'Etat neuchâtelois, chef du Département de l'instruction publique, président de la conférence des chefs de l'instruction publique.

TABLE RONDE

M. Pierre LOGOS, chef du personnel, Dubied, Neuchâtel.

M. Claude MASSON, directeur de la Mutuelle vaudoise, Lausanne.

M. Jean-Louis DELACHAUX, directeur du Crédit Suisse, Lausanne.

Allocution d'ouverture

M. Jean-Jacques Maspéro, président de la Conférence des présidents des associations d'enseignants primaires, secondaires et professionnelles de la Suisse romande.

Au nom de la commission « Jeunesse et économie » et par extension de la direction du Centre d'information et de Public Relations et du comité central de la Société pédagogique romande, j'ai l'honneur de déclarer ouvert ce 13e séminaire de Chexbres.

C'est un plaisir pour nous de vous souhaiter la bienvenue.

Nous sommes particulièrement heureux de coopérer pour la première fois dans le cadre de ce séminaire avec les représentants des associations de l'enseignement secondaire et de l'enseignement professionnel. La collaboration étroite qui existe dorénavant entre toutes les associations d'enseignants romands nous a engagés à partager notre intérêt pour les problèmes économiques comme nous partageons nos préoccupations sur les plans pédagogiques et corporatifs.

A l'instar des grands regroupements économiques, les enseignants ont donc suivi la mode des holdings comme d'ailleurs les mandants de « Jeunesse et économie » dont l'idée de base visant à favoriser le dialogue entre l'économie et l'école a essaimé depuis l'automne dernier ; de sorte qu'une société « Jeunesse et économie » a vu le jour à l'échelle nationale. Il semble même que cette idée s'impose sur le plan européen puisqu'en date du 16 mai, nous avons reçu du bureau fédéral de la consommation, une résolution émanant du comité des ministres du Conseil de l'Europe recommandant aux Etats membres d'adapter l'enseignement à l'évolution des conditions économiques et de prendre les mesures appropriées pour donner aux élèves une formation leur permettant de se comporter en producteurs-consommateurs avertis.

Certes un système d'éducation limité à cet objectif doit être tenu pour insuffisant. Comme le signale Edgar Faure lorsqu'il propose de distinguer 3 aspects principaux de l'éducation :

— L'aspect fonctionnel qui est une adaptation de l'homme aux diverses tâches que comporte le travail social et donc particulièrement aux tâches qui sont en rapport avec l'économie.

— L'aspect démocratique qui tend à offrir toutes les chances de l'éducation au plus grand nombre d'hommes possible. Ce facteur, est, à notre avis, prioritaire par rapport à l'économie.

— Enfin, le troisième aspect, l'aspect humaniste, pour lequel l'éducation ne doit pas seulement assurer la bonne marche de l'économie et ouvrir à tous les hommes la voie des capacités fonctionnelles mais surtout tendre à une véritable promotion de la personnalité dans sa totalité.

En choisissant ÉCOLE et SOCIÉTÉ comme thème central des discussions de cette première journée, les organisateurs savaient qu'ils touchaient à un sujet difficile. Aussi sommes-nous spécialement heureux de pouvoir compter sur le précieux concours de M. Cavadini qui apportera peut-être la tendance « humaniste » de l'enseignant, de M. Ferrero et de diverses personnalités qui se feront les porte-parole de l'économie ainsi que de M. le conseiller d'Etat Jeanneret qui développera l'aspect politique du problème.

Il n'y aura pas lieu d'opposer ces trois dimensions de l'éducation les unes aux autres ; au contraire, il s'agira pour nous d'opérer une synthèse entre ces trois enti-

tés que sont l'école, l'économie et la société.

Notre activité de samedi sera plus spécialement consacrée à l'économie. Par les informations que nous apporteront les spécialistes, nous serons amenés à méditer sur le pourquoi et le comment de la croissance économique et de l'action permanente qu'elle exerce sur une qualité de vie à laquelle nous sommes étroitement attachés.

Mesdames, Messieurs, je ne saurais terminer en vous souhaitant un agréable séjour et un fructueux travail sans exprimer notre profonde gratitude aux représentants de « Jeunesse et économie », à M. Delaude et à ses collaborateurs, aux membres de la commission qui accomplissent la tâche difficile de mettre les problèmes économiques à la portée de nos élèves et qui ont également apporté leur contribution à la préparation de ce séminaire, aux distingués orateurs qui ont bien voulu se déplacer jusqu'à Chexbres, enfin à la direction et au personnel de l'Hôtel Victoria dont nous apprécions l'hospitalité.

L'expérience de 11 séminaires démontre à quel point les échanges de vues que nous aurons de part et d'autre sont fructueux. Par avance je vous remercie de votre précieuse collaboration.

Où va l'école romande ?

M. Jean Cavadini, délégué à la coordination scolaire romande.

Je saisis avec empressement la possibilité qui m'est donnée aujourd'hui de donner non pas une réponse, mais une esquisse de position face à ce titre « Où va l'école romande ? ». Et je m'empresse aussi de dire que les propos que je tiens sont des propos d'ordre personnel.

L'école n'appartient ni aux pédagogues, ni aux autorités, ni aux parents, ni même à ce que d'aucuns appellent encore des groupes de pression. Or, il se trouve que chacune des entités que j'ai nommées a des idées très précises sur l'école et son devenir. Ces idées, nous le verrons, ne concordent pas nécessairement et c'est la première remarque dont nous devons tenir compte. L'expression « école romande » est chargée de différentes significations ; pour les enseignants de la Société pédagogique romande, elle a signifié, dès le Congrès de Bienne de 1962, la volonté d'une solidarité intercantonale, et je cite l'avant-propos du président de 1962, M. Perrot, qui refuse l'alternative entre la centralisation et l'autonomie cantonale. Puis, les départements ont poursuivi la voie ainsi indiquée en donnant à cette idée la forme que chacun connaît, en tout cas dans les milieux pédagogiques, et que d'autres connaîtront hors de ces milieux à la fin de l'année : cette forme — qui est celle de la CIRCE — une conférence intercantonale de coordination de l'enseignement, conférence dont les premiers travaux qui portent sur les quatre premières années de l'enseignement primaire seront terminés à la fin de l'année et publiés à cette date-là. Pour l'ensemble des écoles de Suisse romande nous aurons donc une grande partie des programmes absolument communs qui entraîneront vraisemblablement un matériel commun, puis à plus long terme une méthodologie semblable.

Donc CIRCE 1-4 a maintenant réussi un certain nombre de réalisations dans le domaine des programmes. L'école romande n'a malheureusement pas que des significations positives que tous les gens de bonne volonté s'accordent à lui donner. En effet, on peut craindre, on a craint, et ces craintes ont été formulées, que dans notre pays la constitution d'une école linguistiquement autonome se couperait du reste du pays, avec des conséquences très graves, ne serait-ce que dans les cantons bilingues. C'est un des éléments que je me permettrait de développer brièvement. D'autre part, nous devons constater chez nos collègues alémaniques un certain agacement lorsqu'il est fait état des relations des cantons romands entre eux. Même si cet agacement n'a pas toujours de très nobles origines, même s'il provient d'une certaine lenteur à mettre en place dans certains cantons alémaniques les dispositifs d'entraide d'une coordination, même s'il trahit parfois le dépit ou la crainte, nous devons tenir compte dans une large mesure de cet « agacement », pour reprendre le terme. C'est pourquoi, à la fin de cette introduction, j'aimerais souligner que le dynamisme qui était inscrit dans l'expression « école romande », que l'élan assez remarquable qu'il a suscité ne doit pas masquer le danger que certains ressentent à voir cette expression devenir une sorte de défi francophone. Ces précautions prises, on peut analyser les lignes de force qui animent nos cantons.

Oui, mais...

Je crois qu'aucun Etat de Suisse romande ne refuse fondamentalement la coordination. Ce qui ne signifie pas qu'ils en aient tous la même idée, de loin pas. J'en donnerai deux exemples et je ferai une troisième citation qui émanent à dessein du même journal qui les a publiés. Ce journal est la « Tribune de Lausanne » et, sous la chronique fribourgeoise, il faisait état de la position très marquée d'un député fribourgeois, qui se déclarait dans son intervention au Grand Conseil favorable à la coordination pour tenir compte des mouvements démographiques — la migration intercantonale qui marque à peu près le 10 % de notre population scolaire — mais pour lui, la coordination ne signifie pas uniformisation, dit-il. Les craintes qu'il formule sont très typiques d'un certain état d'esprit. Je cite: «Chaque canton doit veiller à ce que l'enfant reçoive chez lui une formation équivalente à celle qu'il trouvera ailleurs. Mais il doit lui donner une formation qui soit conforme à ses traditions, à son caractère, à sa mentalité. » Le député cité ne voit pas la nécessité de créer pour l'ensemble des enseignants un matériel commun. Il craint — et je continue à citer — « que, sous prétexte d'une coordination générale, voire nécessaire, on en arrive à tuer le génie cantonal qui a fait la force de la Suisse ». La multiplication des organes supracantonaux n'est pas de bon augure, et il dénonce le risque d'être finalement tributaire de l'opinion de quelques spécialistes dont la largeur de vue est sensiblement limitée par leur spécialité de laquelle ils n'arriveront plus à sortir. Enfin, excusez-moi de cette longue citation :

il craint pour Fribourg « un partage du canton entre deux systèmes qui n'auraient rien de commun » et que « la coordination scolaire recherchée au plan intercantonal ne consacre en définitive la division de l'enseignement à l'intérieur du canton ». Il conclut : « Si Fribourg s'écarte de l'éducation et de la formation traditionnelle et efficace pour entrer dans l'ère où triomphent les psychologues aux théories surprenantes et des théoriciens de la pédagogie au détriment de ceux qui ont l'expérience de la pratique pédagogique, il est grand temps de réagir si l'on ne veut pas décourager maîtres, maîtresses et professeurs qui ont le sens de leur devoir et dispensent un enseignement dont les jeunes tireront profit pour toute leur vie. »

Points de vue divergents

On peut ne pas partager le point de vue précité, je ne le partage pas, vous l'imaginez. Il n'en demeure pas moins qu'il représente une bonne partie de l'opinion publique de certains cantons romands qui se déclarent officiellement acquis à l'idée de coordination. Le deuxième exemple est pris dans le même journal sous la rubrique genevoise. On fait un bel éloge du Cycle d'orientation genevois qualifié, je cite : « Expérience unique en Suisse que l'on vient radiographier du monde entier. Ce système a la double mission de démocratisation et d'orientation. Il exige un esprit novateur et la remise en question des traditionnelles recettes pédagogiques qui sont définies comme une gamme aussi déraisonnable que compliquée d'établissements scolaires à vocation propre. Le Cycle d'orientation affirmera sa volonté d'être un instrument de démocratisation tout en réinventant une pédagogie aux enfants d'aujourd'hui qui ne sont vraiment plus ceux d'il y a dix ans. »

Voilà deux cantons, abrités par la même conférence régionale, définis par le même concordat, travaillant en collaboration, et voilà deux opinions qui sont en tout cas dignes d'être mentionnées, l'un disant : ce qui fait la force de notre école c'est sa tradition ; l'autre disant : ce qui fera la force de notre école, c'est au contraire sa volonté de créativité. Or, nous devons harmoniser ces deux cantons quant à leur plan scolaire. Je pourrais d'ailleurs continuer très longuement ce jeu un peu cruel. Il est certain que si chaque canton aspire à une amélioration générale de ses systèmes scolaires, ces aspirations ne convergent pas et l'esprit de coordination n'est pas toujours à la base des réformes entreprises. L'exemple de Berne nous donne une nouvelle approche de la difficulté de la coordination. Troisième et dernier exemple pris toujours dans cet excellent journal qu'est la « Tribune de Lausanne », il est dit : « SOS du Gouvernement bernois ! », « Evénement de taille rarissime : à la veille de la votation cantonale de ce week-end sur la modification de la loi scolaire, en particulier le passage du printemps à l'automne, le Gouvernement bernois lance un appel pathétique aux citoyennes et citoyens en faveur de l'adoption du projet dont l'élément-clé réside dans l'institution d'un nouveau calendrier scolaire. » Au centre de cette réforme, la volonté de Berne de participer à la coordination intercantonale en matière scolaire. A l'origine de ce SOS, la montée de l'opposition au projet apparue dans l'ancien canton de Berne ; selon le gouvernement le refus du projet aurait trois résultats : le canton ne pourrait plus travailler en collaboration avec les autres cantons sur le plan de la coordination scolaire, ce qui est parfaitement exact, deuxièmement, les rapports avec les cantons voisins seraient gravement perturbés, et ce qui toucherait plus particulièrement les habitants des régions avoisinant les frontières cantonales, ce qui est aussi exact, enfin une législation serait indispensable pour le Jura et le Laufonnais. C'est bien là que le débat prend sa véritable signification par un élargissement politique de ce vote qui va intervenir, et coïncide d'une façon malheureuse, car le canton de Berne va voter le même jour que le canton de Zurich sur l'introduction de l'entrée scolaire en automne. Souvenez-vous que cette introduction avait été admise dans un premier vote par 133 voix de majorité sur 300 000 électeurs et... sur 300 000 suffrages exprimés. Le canton de Berne et le canton de Zurich vont voter sur la coordination scolaire, et si le vote d'un seul de ces deux cantons devait être négatif, j'imagine que nous aurions à tenir des propos singulièrement plus sombres.

Pour une source commune ?

Si tous les cantons, ai-je dit, sont soucieux de réformes scolaires, c'est à cause de la révolution constante de la pédagogie. Maintenant, il faudrait décidément que les différents Etats s'inspirent à une source qui pourrait être non commune, mais au moins comparable. Or, si je prends les textes légaux, les rapports diffusés à l'occasion de conférences de presse, les rapports du Grand Conseil, je vois qu'un canton définit son expérience scolaire comme étant inéluctablement la conséquence des expériences préalables ; c'est un cercle un peu vicieux, mais enfin on ne peut pas lui enlever sa force. Un autre canton de Suisse romande déclare qu'il veut réformer son système, car les expériences d'autres cantons lui ont montré qu'il pouvait le faire dans la direction qu'il décrivait. Un troisième affirme que ses propositions de réforme vont dans le sens de nombreux pays européens. On voit que le débat s'élargit. Le premier se nourrit de sa propre sève, en disant : nous devons continuer puisque nous avons commencé ; le second dit : nous allons dans le sens des autres cantons romands ; le troisième dit : nous allons dans le sens suisse, voire européen. Enfin, le quatrième va dans le plus grand progrès, dit-il, de l'école et de la société.

Bonne foi et alibi politique

Sans vouloir jeter de doute sur la parfaite bonne foi qui anime les responsables aux différents niveaux des problèmes scolaires, on ne peut pas s'empêcher d'être frappé par la diversité des positions prises. Donc dans le pire des cas, celui que je ne veux pas envisager trop longuement, la coordination scolaire, et la coordination romande en particulier, est un excellent alibi politique. Le mot coordination a été chargé d'une mythologie qui, pendant plusieurs années, a systématiquement ouvert les vannes des budgets et de la compréhension générale. Il suffisait de parler de coordination pour automatiquement acquérir une très large bienveillante attention de tous les pouvoirs constitués. Or, ce mot de coordination s'est singulièrement usé. Il y a eu érosion également, et il y a maintenant nécessité soit de trouver un autre mot, soit de se mettre au travail. Dans le meilleur des cas, la coordination peut être la volonté d'un fédéralisme qui se renouvelle et reste vivant. C'est ici l'occasion de rendre hommage à la qualité de la collaboration que nous ont offert, sur le plan gouvernemental, les associations professionnelles qui, à l'heure actuelle, fournissent un gros effort pour jouer le jeu de la participation. Que ce soit à CIRCE, que ce soit dans un groupe sur les objectifs ou sur les structures de l'école, que ce soit dans les commissions de moyens d'enseignement, cette participation des associations est un élément d'enrichissement intercantonal certain. Il faut remarquer, et je le dis à l'intention des associations, que d'autres se déclarent partie prenante dans ce jeu de la participation, ce qui ne simplifie pas la mise en place de nos structures romandes. Je cite, par exemple, les associations de parents qui ont déjà fait quelques démarches pour être associées à tel ou tel groupe de discussions. Les conférences des directeurs d'établissement, qu'ils soient secondaire ou secondaire supérieur, se déclarent également vivement intéressés, certains y ayant déjà participé. Je rappelle que la Conférence des directeurs de gymnases suisses romands était aussi à l'origine de la coordination, et il est très difficile de

repousser cette demande de collaboration. Il n'y a pas toujours ce jeu bilatéral ; en réalité la négociation, si négociation il y a, doit s'élargir. Donc chacun de ces groupes peut prétendre apporter une collaboration intéressante dans les consultations intercantonales, mais certains ont de la difficulté à comprendre que la participation ne peut s'exercer qu'au niveau de la consultation.

Qui décide ?

La prise de décision est un élément controversé sur lequel nous pourrons revenir tout à l'heure lors de la discussion. Elle appartient à l'autorité politique élue, investie d'un mandat, par le suffrage populaire, mandat dont elle doit — c'est la règle du jeu démocratique — rendre compte à terme fixe, ne serait-ce qu'aux élections. Nous devons donc multiplier la consultation ou les consultations, entretenir le dialogue, développer l'information, en résumé nourrir cette discussion, mais, même si cette idée ne sourit pas à chacun, il faut admettre que la décision finale appartient au niveau des gouvernements et, que ce soit sur le plan de l'exécutif ou du législatif, là encore, le jeu démocratique veut que les différents groupements intéressés soient représentés. Cette remarque contribue à souligner une des difficultés supplémentaires de la coordination, qu'elle soit romande ou suisse, puisque certaines décisions, qui doivent être prises sur le plan scolaire, le sont de façon très différente d'un canton à un autre : tel chef de département peut se contenter d'informer son Conseil d'Etat et la décision est prise ; un autre doit formellement le consulter ; le troisième doit saisir son Grand Conseil d'un rapport ; un quatrième doit se présenter devant le peuple. Pour la même décision, pour quatre cantons, quatre procédures différentes quant à la prise de décision. La variété de ces dispositions, bien sûr, se reflète également dans le statut du corps enseignant, statut dont la diversité apparaît clairement à travers les dispositions légales. La simple procédure de nomination par exemple met en valeur les disparités cantonales.

Les obligations de l'enseignant — c'est un thème très controversé ces temps — sont uniquement formulées dans un canton par tel article ; c'est le premier article de la loi scolaire du canton de Berne : « L'école a pour mission de seconder la famille dans l'éducation des enfants ; elle aide à cultiver le caractère, l'intelligence, les qualités de cœur de la jeunesse qui lui est confiée et lui fait acquérir les connaissances, éveille les aptitudes, favorise son développement. L'éducation donnée à l'école doit contribuer à éveiller chez l'enfant le respect de Dieu et à former son sens chrétien, sa volonté de se comporter consciencieusement à l'égard de son prochain. » Un autre canton dit : « Le personnel enseignant doit s'efforcer d'atteindre le but de sa mission, par la qualité de son enseignement, le bon exemple et la discipline. L'enseignement doit être donné objectivement dans le respect des institutions », ça c'est Neuchâtel. Un troisième affirme : « Tout membre du corps enseignant a le devoir d'inculquer aux enfants, notamment par sa conduite et son exemple, les principes de l'honnêteté, de la droiture et de la politesse, le respect de l'autorité, l'amour de la famille et de la patrie », c'est Vaud. Un dernier exemple montre que la position scolaire peut être très différente : « L'école a la mission générale de seconder la famille et l'Eglise dans l'éducation et l'instruction de la jeunesse », c'est le Valais. La position de l'enseignant, donc la position du fonctionnaire, varie grandement d'un canton à un autre, sans qu'on puisse affirmer que le nombre d'heures d'enseignement ou le salaire soient les seuls éléments à prendre en considération. Mais il est de fait que la coordination, par la multiplication des contacts qu'elle engendre, va favoriser des comparaisons dont certaines ne manqueront pas de surprendre. Et ça c'est un jeu que nous devons préparer si nous entendons le jouer honnêtement. Il faut comprendre que ce chemin est un chemin difficile, puisqu'il suppose la conviction profonde de toutes les parties concernées. Or, ces cantons, pour se borner à la Suisse romande, acceptent la coordination avec les implications financières, sur lesquelles je reviendrai brièvement tout à l'heure.

Information et fait accompli

Dernier problème dans les généralités que j'aimerais évoquer, c'est celui de l'information : on est sur-informé, sous-informé, peu importe les éthiques personnelles. Mais, j'aimerais très rapidement dire ce que j'entends par information dans le domaine de la politique scolaire ; lorsqu'une décision doit être prise sur le plan intercantonal, il est indispensable que chacun soit clairement au courant des intentions de ses partenaires. Or aujourd'hui, tous les cantons ont, à des degrés différents, des réformes à l'étude ou en application. Ces réformes ne sont pas convergentes sur des objectifs pédagogiques définis. Elles affectent donc la coordination à des degrés divers ; ce qui entraîne la conclusion suivante : informer un partenaire de la décision que l'on a prise consiste exactement à le mettre devant le fait accompli. Lorsque l'on informe, même par courrier spécial et lettre recommandée, tel gouvernement cantonal, que le canton X a pris telle décision en matière scolaire, ce n'est pas de l'information, il suffisait d'attendre 24 heures et de lire les journaux. L'information est autre chose à mon sens ; l'information qui devrait être envisagée, est celle de l'information-consultation qui tendrait à inviter les partenaires à prendre position sur les projets de réforme envisagés dans tel ou tel canton. Mais l'autonomie cantonale ne s'accommode pas de ces consultations supracantonales, et il y a là un hiatus dans le problème de la coordination.

Manque de réalisme

On croyait de bonne foi, il y a encore deux ou trois ans, qu'en envoyant simplement avec 24 heures d'avance les projets qu'on allait discuter au Grand Conseil trois semaines plus tard, était de l'information d'un canton à l'autre. Ce n'en est pas dans la mesure où les autres parties ne peuvent plus modifier la politique définie. Il est certain qu'on est encore loin du compte et que les difficultés surgissent lorsqu'on envisage cette façon de procéder. Sur le plan financier, la Suisse romande consacre en 1972 plus de 1 200 000 francs à la coordination et elle a maintenant 16 fonctionnaires romands, qui sont rétribués par l'ensemble des cantons romands, proportionnellement à la population française des cantons. Cela signifie que le canton de Vaud a à peu près 36 %, Genève 22 %, Neuchâtel 12 % et les trois cantons bilingues ont chacun à peu près 10 %. L'ensemble de ce budget est supporté par les cantons romands en fonction des clés de répartition que je viens de vous donner. Le chiffre peut paraître à la fois énorme et dérisoire. Cette somme de 1 200 000 francs ne comprend pas les nombreux allégements horaires et les frais divers assumés par les administrations cantonales, ce qui permettrait alors certainement de nuancer ces chiffres, et qui n'apparaissent pas dans les budgets et les comptes. Sur le plan romand on a atteint un palier critique sur le plan financier de la coordination. Dans la mesure où les bugets cantonaux tendent à s'essouffler — les comptes de 1971 ne me font pas modifier cette position — tous les budgets et tous les comptes cantonaux atteignent maintenant un palier critique, avec des déficits assez considérables. Alors, au moment où les efforts de coordination s'amplifient, cela suppose que les moyens financiers mis à disposition devront être amplifiés. Est-ce qu'ils devront être repris simplement en compte par les cantons, ou est-ce qu'il faudra trouver une forme mixte de financement entre cantons et Confédération ? C'est un problème qui devrait être étudié rapide-

ment dans le cadre de la législation de l'application de l'article 27 qui définit la communauté d'intérêts de la Confédération et des cantons. Si les cantons veulent véritablement continuer une politique de coopération, s'ils ne veulent pas courir le risque d'une centralisation et d'une reprise en charge générale par la Confédération, il est certain qu'ils devront définir leurs modalités.

Attention aux inégalités

Il ne faut pas pénaliser certains cantons pour les efforts auxquels ils ont consentis, mais il faudra aussi un peu stimuler certains cantons qui, derrière leur génie cantonal, se réfugient un peu trop rapidement. La coordination romande sera très exactement ce que les cantons romands voudront qu'elle soit. Nous sommes à la croisée de ces chemins, à mi-1972, et nous sommes tirés par des options qui sont encore contradictoires. Certains résultats sont là : CIRCE 1 a terminé ses travaux, la conférence des chefs de départements a admis que l'on poursuivrait ces travaux, que 1-4 constituaient la première étape et que la deuxième étape envisagerait les niveaux 5 et 6. La décision est prise. Pour calmer les appréhensions de certains cantons, on déterminera tout d'abord les branches que l'on veut coordonner, puis le temps que l'on veut consacrer à ces branches et les propositions pour les programmes en fonction des décisions prises tout à l'heure. La qualité et la collaboration des associations professionnelles dont j'ai déjà mentionné les vertus a poussé la conférence des chefs à admettre que la conférence plénière de CIRCE comprendrait six cantons ayant chacun trois représentants, c'est-à-dire 18, et les associations professionnelles auraient douze délégués, ce qui permettra à celles-ci de nuancer entre les éléments primaires et secondaires et les différentes colorations cantonales.

A cette période charnière de nos systèmes scolaires, l'importance de cette participation se justifie certainement. Les départements romands étudieront ensuite les différents rapports présentés sur les objectifs, sur les structures, sur l'introduction de la deuxième langue, en tenant compte, et c'est là le grand problème qui est le nôtre maintenant, de la coordination suisse qui se met en place, mais qui se met en place avec une lenteur qui, peut-être, nous assure la sécurité, mais qui n'a pas le dynamisme qu'il conviendrait qu'elle ait. D'importantes fractions de la population en Suisse, vous pouvez en faire l'expérience dans la presse tous les jours, ont trois craintes face à la coordination :

1. **la centralisation ;**
2. **les dépenses ;**
3. **les théories pédagogiques de ceux qu'ils appellent les technocrates.**

C'est à vous, c'est à nous de rassurer ces craintes et d'apaiser ces méfiances, car la coordination est avant tout une question de climat et de compréhension. Je tiens à préciser ceci : ce qui m'intéresse dans l'intervention de M. Burknecht, ce n'est pas qu'il dise ceci ou cela, mais qu'il l'affirme en ayant pour lui un très large appui dans certains milieux politiques de son canton. Que les associations professionnelles, c'est vrai j'aurais dû le mentionner, aient protesté est un point, mais que cette affirmation, que cette intervention, qu'il a tenu à préciser par l'intermédiaire d'un journaliste, ait donné ce climat à la définition qu'il entendait donner de la coordination, c'est ça qui me paraît important, important dans la mesure où elle est le reflet d'une large position dans certains milieux. Et vous l'avez dans trois autres cantons aussi. Je reconnais que les associations se sont immédiatement distancées de cette déclaration qui n'engageait que son auteur, mais son auteur engageait une assez forte fraction de son parti. C'est ça qui était intéressant. Il existe en Suisse trois régions. Une région suisse centrale dominée par Lucerne, une région suisse du nord-ouest avec une sorte de monstre à double tête, Bâle et Berne, et une Suisse orientale largement dominée par Zurich.

Pas de canton dominant

Une des chances de la Suisse romande c'est précisément qu'un canton fort économiquement comme Genève ne puisse pas faire ipso facto passer tous ses désirs face à la conférence romande puisqu'il y a le contrepoids de Vaud, qui est un large canton sur le plan démographique. D'autre part, vous avez des cantons qui sont bilingues, si bien que la région romande peut être considérée comme équilibrée. Ce n'est pas le cas sur le plan alémanique, où l'on voit par exemple, on l'a vu lors de la signature du concordat, tous les cantons étaient décidés à le signer, et puis courte parenthèse et pose de voix, à condition que Zurich signe. Et alors vous voyez que les tergiversations zurichoises ont servi ceux qui ne voulaient pas jouer ce jeu-là. Alors quels sont les dispositifs qui sont mis en place ? Il y a quatre régions pédagogiques définies par le concordat en Suisse : trois suisses alémaniques, une suisse romande et tessinoise. Ces régions se retrouvent dans un certain nombre de commissions. Elles ont un secrétariat, qui se trouve à Genève d'ailleurs — secrétariat suisse ; elles se retrouvent dans un certain nombre de commissions, l'une est dite de planification, l'autre est dite du gymnase de demain ou de la formation des maîtres de demain. Sur le plan des associations, il existe une société faîtière suisse qui groupe l'ensemble des associations suisses d'enseignants. Telles sont les réalisations à l'heure actuelle, elles sont très minces.

Attention à la poésie

Quant on dit aux Suisses alémaniques : « Nous avons en Suisse romande, à l'heure actuelle, 16 fonctionnaires pour faire le travail qui nous est imparti, et je vous assure que nous ne sommes pas de trop, et quels sont les efforts qui ont été faits ? » Une des régions m'a répondu il y a encore trois mois : « Nous allons décharger un inspecteur primaire de quatre heures par semaine. » « Le monsieur en question donne 12 heures d'enseignement et il est inspecteur ; on va le décharger de quatre heures pour faire la coordination de sa région ! » C'est de la poésie à l'état pur ! Avec tout le respect que j'ai pour la poésie ! Mais quels sont les accents qui sont mis maintenant en Suisse alémanique ? La situation est troublée, pourquoi ? Parce qu'il y a eu une initiative PAB, paysans, artisans et bourgeois, le gros parti bernois en particulier qui s'oppose à la votation du concordat. Cette initiative, qui voudrait donner à la Confédération des pouvoirs accrus avec la création d'un Ministère fédéral de l'éducation, a un assez large écho en Suisse alémanique, c'est un point. D'autre part, les régionalistes sont encore plus fortement teintés que chez nous, c'est un autre point.

On a dû, sur le plan de la coordination suisse, admettre que l'on porterait en priorité l'effort sur trois domaines :

1. **les mathématiques, c'est-à-dire que l'ensemble de la Suisse prendrait les mathématiques modernes ;**
2. **la seconde langue, pour les Suisses alémaniques, le français, pour les Suisses romands, l'allemand ; que nous tenterions d'introduire cette deuxième langue en même temps vraisemblablement en troisième ou quatrième année ;**
3. **la langue maternelle aurait une prépondérance dans les programmes scolaires.**

Une vieille histoire

Je reconnais que, sur le plan suisse, il y a une mise en place de certains organes, mais qu'à l'heure actuelle, sur la traduction concrète des efforts, le bilan reste mince. Certaines archives ont été consultées et on a retrouvé des choses amusantes : en 1888 par exemple, un instituteur fribourgeois s'était levé dans une assemblée et avait demandé si vraiment on ne

pouvait pas envisager un matériel commun pour l'ensemble de la Suisse romande. Il lui aura fallu à peu près 90 ans pour être entendu, mais c'est quand même intéressant de voir qu'il y a depuis longtemps une volonté romande !

Est-ce que cette volonté à trouver une traduction plus rapide réside dans le fait que la Suisse romande est une minorité linguistique ? C'est possible, mais je crois qu'il y a tout de même le fait d'associations romandes qui sont mieux constituées sur le plan régional chez nous que dans le reste du pays. Et là, les gouvernements ont été contraints de prendre des initiatives, pour ne pas être en reste, initiatives qui avaient été prises sur les plans privés des associations. Cette motivation romande a été jouée assez rapidement.

Il faut dire qu'en 1967 — le début des travaux date de fin 1967, et nous sommes en 1972 — nous avons mis en place tout de même un certain nombre d'organes, ne serait-ce que l'Institut romand de recherche et de documentation pédagogique, ne serait-ce que les travaux de CIRCE, ne serait-ce qu'une commission dont vous avez peut-être entendu parler, dont nous parlerons certainement bientôt, et qui s'appelle le groupe romand relatif aux objectifs et aux structures, où tous les cantons romands ont envoyé des délégués qui avaient des compétences variables, mais qui ont défini ce que l'école pouvait être, quelles fonctions véritablement l'école devait remplir et quelles sont les structures qui préparaient le mieux l'élève à remplir ces fonctions.

Question de coûts

Je crois qu'il y a une motivation, sans faire de psychologie à bon marché, qui est plus nettement ressentie en Suisse romande qu'en Suisse alémanique ; que les efforts faits, en particulier sur le plan financier, l'ont été sans discussion jusqu'à maintenant ; tandis qu'en Suisse alémanique, immédiatement le problème des coûts surgit avec acuité. En Suisse romande, les cantons bilingues qui sont les plus petits cantons francophones, souscrivent à 10 % des frais généraux, dont 120 000 francs à peu près par année. Quand vous passez dans le canton de Zurich, qui doit assurer la coordination de la Suisse orientale, eh bien la tentation de Zurich est très simple, elle dit : « Vous vous alignez sur nous et nous ne nous opposons pas à ce que vous fassiez comme nous. » Mais ce n'est pas ça la coordination. Et c'est ça la tentation de Zurich : pourquoi nous qui allons contribuer à 60 % du budget de la coordination orientale, pourquoi est-ce que nous devrions changer pour les 40 % ? Nous sommes la majorité. Et il y a un jeu qui est difficile à faire comprendre à Zurich ; rappelez-vous les négociations de Zurich pour entrer dans le concordat ; ils ne voulaient pas passer à l'automne pour des raisons aberrantes sur lesquelles je ne vais pas revenir, mais la première réaction de Zurich était quoi ? « Eh bien puisque nous devons changer, que toute la Suisse change ! Et commençons le 1er janvier comme les écoles de recrues. » C'est la réaction d'il y a huit mois. Et c'est assez navrant ; maintenant on progresse un peu et Zurich va voter et c'est bien sûr avec anxiété que je suivrai ce vote.

Souci d'économie, c'est une des raisons de la coordination sur le plan romand, vous avez raison. Il y a en Suisse romande — c'est un exemple qui est souvent cité, mais il est authentique — plus de 150 manuels de français différents pour le prêt obligatoire. 150 manuels de français différents en Suisse romande ; vous avez évidemment 150 personnes qui ont d'excellentes raisons de le trouver très bon, n'est-ce pas, elles l'ont écrit !

Ça nous pose des problèmes dans certaines communes où l'on voit la défense de tel ou tel manuel être prise avec chaleur par tel ou tel conseiller général. Il est évident qu'un livre tiré à 3000 exemplaires coûtera Fr. 20.— avec une illustration convenable, et que si nous parvenons à le tirer à 150 000 ou 200 000 exemplaires, il nous coûtera Fr. 8.— ou Fr. 9.—. Là il y aura une rationalisation des besoins certainement.

Désir et réalité

C'est un des points sur lequel j'aimerais bien alors être compris, il est certain que la décision finale est toujours prise au niveau des gouvernements. Parce que toute modification de la loi scolaire entraîne, à tout le moins, et un vote au Grand Conseil, et à tout le plus un vote du peuple. Le canton du Valais, par exemple, a obtenu pour douze ans la suspension de la loi de l'application scolaire jusqu'en 1983, charge du Conseil d'Etat de régir par décrets et au Grand Conseil de les entériner, sans passer systématiquement devant le peuple. Vous changiez trois adjectifs dans la loi valaisanne, vous deviez passer devant le peuple. Or, maintenant pendant douze ans le Gouvernement valaisan va pouvoir régir par décrets sur le plan scolaire sans qu'on puisse voir la limitation des droits démocratiques ; l'initiative et le référendum restent ouverts bien entendu. Donc, je ne crois pas que ce soit simplement les psychologues qui aient alarmé l'opinion face à l'école et à ses retards, mais bien plus les milieux pédagogiques qui étaient inquiets de voir dans quels rails certaines fois l'école s'enfonçait.

J'aimerais signaler tout de même une chose, c'est qu'une réforme scolaire dans le meilleur des cas, dure dix ans. Il faut dix ans pour mettre en application la réforme que l'on a décidée à un moment donné. Et ça pose le problème, par exemple, des relations entre l'économie et l'école. Où l'on dit en fonction d'une définition du marché économique, du marché de l'emploi : « Il faudrait que l'école satisfasse à telle et telle exigence ». Or l'évolution du marché économique, l'évolution de l'économie est beaucoup plus rapide : c'est deux, c'est trois, c'est cinq ans. Les études de l'OCDE l'ont clairement montré. Vouloir aligner l'école sur l'économie trop systématiquement, c'est courir à des déconvenues, puisque cinq ans plus tard alors que la réforme n'est pas encore appliquée, la situation économique qui avait déterminé cette réforme a déjà évolué. C'est la première remarque que j'aimerais faire. Deuxièmement, c'est le coût de ce qu'on appelle souvent des gadgets pédagogiques. C'est vrai, un laboratoire de langues coûte très cher, c'est Fr. 200 000.— et encore d'occasion, Fr. 300 000.— ou Fr. 400 000.—. Mais si l'on parvient à se mettre d'accord sur une pédagogie d'une langue, on peut à tout le moins rationaliser les achats et la formation, parce que, c'est le deuxième point que j'aimerais souligner, toute réforme pédagogique passe par le corps enseignant, essentiellement par le corps enseignant.

Les échecs ? Connais pas !

Une excellente pédagogie sera catastrophique avec un mauvais maître. Tout ce qu'on peut dire, c'est qu'une bonne pédagogie limitera les dégâts du mauvais maître, et c'est en ce sens qu'il nous faut continuer à travailler dans le sens de l'amélioration. Quant aux théoriciens, j'aimerais signaler aussi cette remarque que certains considéreront comme excessivement pessimiste, mais les expériences pédagogiques réussissent toujours. Je n'ai pas d'exemple d'une expérience pédagogique qui ait raté. Pourquoi ? Parce que certains sont de mauvaise foi, mais ça n'est pas le cas général, c'est l'exception. Quand vous faites une expérience pédagogique, vous mettez les meilleurs maîtres, ceux qui sont convaincus de la valeur de cette expérience, et qui conduisent leur classe magnifiquement à travers ces nouveautés pédagogiques. Cela devient intéressant et difficile au moment de la généralisation du système. C'est pourquoi on ne pourra pas toujours éviter certains écueils. Votre première remarque me fait rappeler la remarque d'un Vaudois qui disait : « Il y a deux ans, l'école romande était au bord du gouffre ; depuis lors elle a fait un grand pas en avant ! ». Mais il se fait

que le problème de la prise de décision est un élément déterminant de toute la participation et cela déborde largement le problème de la pédagogie. Alors comment éviter ce qu'on a appelé l'atomisation de la décision romande ? La conférence romande des chefs de département, ce sont 6 personnes, 7 avec le Tessinois. Ces 6 personnes : 2 appartiennent au Parti radical, 1 au Parti libéral, 2 au Parti démo-chrétien, 1 au Parti socialiste. Les problèmes pédagogiques sont des problèmes souvent politiques. Je crois qu'il ne s'agit pas de se payer de mots, la pédagogie d'école, c'est la projection d'une pensée politique. Vous en avez les exemples les plus frappants. Il s'agit donc d'amener à une plate-forme commune des hommes dont les options fondamentales ne sont pas communes, ne sont pas convergentes, c'est le premier point. Le deuxième point : c'est que ces hommes ne peuvent pas prendre seuls la décision qui nous intéresse. Ils doivent s'en référer à leur Grand Conseil dans lequel ils occupent des positions très variables. Certains appartiennent à la majorité dans le Grand Conseil, d'autres à la minorité. Et ils doivent, devant le Grand Conseil, avoir une autre attitude que celle qu'ils avaient dans le cadre de la conférence romande. Le troisième point : c'est d'en découdre, et c'est ce que nous souhaitons faire. De dire sur quelles options fondamentales nous sommes d'accord, est-ce que nous voulons véritablement que l'école remplisse telles tâches, qu'elle occupe telle fonction, qu'elle réponde à tel besoin. Est-ce que ces points-là peuvent être définis comme communs à vous tous ?

Vers une solution ?

Si tel est le cas, alors nous pouvons dégager telle conclusion à laquelle vous pourrez vous rallier. Ce n'est pas un problème, car il serait trop facile de le dire, c'est la phase des discussions qui sera la nôtre pour la fin de l'année ; c'est de voir sur quel plan théorique nous pouvons travailler. Sur le plan pratique quand il s'agit de donner deux heures d'allégement à tel ou tel, même si ce n'est pas très facilement, on est toujours d'accord. Il s'agit de savoir, je vous donne un exemple et j'en conclurai là-dessus : si vous dites que l'école doit stimuler l'individu en tant que tel, en tant qu'« unité » de la société, vous avez tel système scolaire ; si vous dites que l'école doit favoriser le sens social de l'élève, vous avez un autre système scolaire. Et nous tous les pédagogues nous voulons que les deux axes soient traduits politiquement, et c'est ça peut-être, la quadrature du cercle.

Ecole et économie

M. Claude Ferrero, attaché de direction.

La nature des relations entre l'économie et l'école, c'est en somme le désir de renforcer la qualité et l'efficacité. Il s'agit donc bien d'un sujet permanent de réflexion et d'action.

Abordons le problème sous le double angle de l'économie et ses responsabilités et l'école et ses responsabilités et définissons d'abord ces deux expressions. Quand nous disons économie, il s'agit de l'économie de type libéral que nous connaissons dans notre monde occidental. En ce qui concerne l'école, nous pensons à l'Etat de droit tel que nous le connaissons chez nous avec son caractère fédératif, au niveau de l'instruction publique.

Personne n'ignore que l'économie occupe une place de plus en plus prépondérante dans notre société, d'aucuns diront même de plus en plus pesante. Il est aussi certain que le citoyen est appelé à se prononcer de plus en plus souvent sur des questions économiques ou à incidences économiques, telle, par exemple, l'initiative Schwarzenbach.

D'un autre côté, on assiste à un véritable envahissement de notre presse parlée et écrite par des questions d'économie. La plupart du temps, les personnes qui reçoivent ces informations se trouvent dans l'incapacité d'avoir une vue d'ensemble. C'est à ce niveau qu'il y a double responsabilité : économie et école.

L'économie doit donner une image de ce qu'elle est, de ce qu'elle devrait être. La prise de conscience qui s'est faite depuis le printemps 1968 place crûment tous les responsables, nous tous, devant de nouveaux niveaux d'exigences pour les hommes. Nous devons de toute évidence, de toute urgence, améliorer, nous autres industriels qui sommes fauteurs de consommation et de production, notre image de marque et cela non pas par le seul effort d'une meilleure information, mais en veillant parallèlement à ce que les jeunes, et d'ailleurs l'ensemble de la population, trouvent dans nos entreprises, dans l'ensemble de notre système économique, le respect prioritaire des aspirations légitimes de l'homme en matière d'épanouissement de sa personnalité.

Revenons à la question de l'information. Les deux premiers stades de ladite information existent : la source et la diffusion. Le troisième, qui est la réception, présente de sérieuses lacunes. Les gens ne sont pas motivés pour prendre connaissance de cette information. Les notions économiques de base ne sont généralement pas connues du public. Nous pouvons introduire ici la responsabilité de l'école. L'enseignement de l'économie devrait faire partie des programmes scolaires pour préparer l'écolier à sa tâche de producteur et de consommateur. On ne doit pas se cacher cependant les difficultés. La crédibilité de l'économie est encore difficile à faire admettre et les milieux industriels ressentent parfaitement la suspicion dont ils sont l'objet, attitude qu'ils aimeraient dissiper. Les tentatives d'information offertes par les milieux privés ne sont pas toujours accueillies de la meilleure façon par le corps enseignant, ce dernier voyant une « manœuvre » de l'industrie privée. Même si ce n'est pas toujours le cas, il faut convenir qu'il y a des offres désintéressées et qu'il serait par conséquent dommage, pour ne pas dire aberrant, de s'en priver. C'est par une connaissance des problèmes qui l'entourent que l'homme pourra se réaliser pleinement ; un de ces problèmes est précisément l'économie. Chaque individu doit donc connaître les mécanismes qui risquent de le conditionner et de l'écraser, comme consommateur et comme salarié.

Cette formation et cette information pourront et devront sans doute être dispensées par l'école : c'est un instrument privilégié des autorités scolaires. Pourtant, nulle part, nous ne pouvons encore signaler un enseignement économique systématique. Même au niveau universitaire, il est possible d'obtenir un grade sans avoir jamais entendu parler de produit national ou de finances publiques. Et pourtant, l'approche de l'économie ne fait-elle pas partie intégrante de la vie de l'individu ? Il est même permis de se demander pourquoi on appelle « maturité » dans certains cantons, un diplôme où l'étude de l'économie a été soigneusement écartée. Au niveau des cantons, Genève s'efforce d'assurer une formation économique au niveau de l'enseignement secondaire. Ce n'est pas toujours facile. Il ne s'agit pas seulement de vouloir ; certains instituteurs et professeurs n'ont aucune formation économique et il est indispensable — c'est logique — qu'ils l'acquièrent avant de la transmettre à leurs élèves. Nous avons là tout le problème du perfectionnement professionnel des adul-

tes. L'éducation permanente doit se mettre au service de l'épanouissement total de l'homme.

En somme, ce que nous devons chercher à travers l'école, c'est la connaissance des mécanismes complexes qui commandent les phénomènes économiques et ceci pour pouvoir valablement les critiquer, les contester, en définitive les améliorer, et pourquoi pas, les changer.

Ecole et société

M. François Jeanneret, conseiller d'Etat.

Nous aborderons trois sujets dans cet exposé, à savoir « école et institutions » mettant sous institutions les problèmes les plus généraux, « école et famille » et enfin « école et économie ».

Denis de Rougemont l'a dit : « L'an 2000 se joue aujourd'hui dans les leçons de nos écoles secondaires. » Cette citation, sans apporter d'éléments révolutionnaires, met le doigt sur le fait que cet an 2000 se prépare dans les leçons de nos écoles secondaires parce que plus que jamais l'école est un carrefour et qu'elle ne peut plus s'isoler de la société.

Je suis un partisan de la thèse selon laquelle l'école et les institutions ne peuvent pas s'ignorer et doivent participer à une certaine forme d'intégration. Je ne crois pas que l'on puisse dire qu'il y ait, en tout cas pas au niveau des organisations professionnelles que je connais bien, ni à celui du corps enseignant en général, encore beaucoup de gens qui pensent que l'école doit rester dans une tour d'ivoire. Il en est néanmoins encore certains qui pensent qu'elle ne doit pas toucher aux événements, que peut-être elle peut aborder les problèmes qui seront bientôt ceux du début du XXIe siècle avec la diligence du XIXe siècle... Mais attention aux extrêmes. Souvent vous m'entendrez parler d'équilibre et ce n'est pas le compromis. Je crois à l'équilibre comme valeur fondamentale. C'est la seule qui peut-être nous permettra dans la complexité du monde moderne de résoudre les graves questions qui nous attendent.

L'école doit, de toute évidence, s'intégrer à la société. Il s'agit donc maintenant d'en fixer les limites. On lui demande tout. En ce qui concerne la société de demain, l'école doit apporter sa pierre à cette édification. Je pense que le degré primaire reste et restera une responsabilité communale. Il appartient à la commune de faire en sorte que l'enseignement soit donné. A partir du secondaire inférieur, nous avons un éclatement parce que l'on ne saurait admettre que chaque commune ait son école secondaire. Mais on doit avoir des écoles secondaires à un niveau qui permette, dans un rayon pas trop éloigné, aux enfants de pouvoir en bénéficier. Lorsque nous quittons la scolarité obligatoire et que nous arrivons au secondaire supérieur (école de commerce, école professionnelle, etc.), il n'y a pas de doute que ces institutions sont de plus en plus, si elles ne le sont déjà, des institutions cantonales. Enfin, lorsqu'on aborde la maturité, le bachot, lorsque se posent les questions non plus de sortie, mais d'entrée dans quelque chose d'autre, ce passage fondamental — probablement celui qui va nous occuper le plus en Suisse ces prochaines années — se trouve sur un terrain intercantonal et sur un terrain à la fois cantonal et national.

Passons maintenant à la question de la démocratisation. Il convient ici de remettre toute chose au point. C'est par définition une notion heureuse. Cette démocratisation a eu et a parfois encore un peu de plomb dans l'aile parce que ses meilleurs avocats ont été quelque peu maladroits dans la défense de cette thèse. Je ne pense pas qu'il y ait en Suisse romande des jeunes gens ou des jeunes filles — en tout cas à Neuchâtel — qui ne puissent faire des études pour des raisons économiques. Ceci dit, la démocratisation ne signifie pas que tout le monde doit devenir médecin, ingénieur ou sociologue. Il faut simplement mettre les gens à leur juste place. Il ne s'agit pas de ne faire que des apprentis ou que des universitaires. A quoi cela sert-il de laisser comme apprentis des jeunes qui ont des qualités supérieures d'intelligence. Ce ne sont pas seulement eux qui sont privés de la possibilité de poursuivre des études, mais aussi la société qui perd une matière grise précieuse. Mais aussi pourquoi vouloir faire un mauvais ingénieur d'un jeune dont il serait beaucoup mieux qu'il fasse un apprentissage. En dernier lieu, il serait catastrophique de vouloir niveler, par la démocratisation, les caractéristiques des élèves conséquentes à leur éducation.

Je ferai maintenant quelques remarques sur la question de « l'école et la famille » en laissant bien entendu la porte ouverte et sans conclure. L'école est-elle appelée à remplacer totalement ou en partie la famille ? C'est une question grave et elle tend à devenir le problème numéro un de demain. Le maître n'est plus celui qui apporte à l'enfant l'essentiel. Il n'y a pas si longtemps — quelques décennies peut-être — le « magister » au sens le plus profond du terme était celui aux lèvres duquel l'enfant était suspendu pendant de nombreuses années et dont il recevait probablement les quatre-vingt-dix pour cent de son savoir. A l'heure actuelle, l'enfant, avant d'entrer à l'école, a inversé la proportion. Avec la télévision et d'autres moyens, il ne recherche plus chez le maître que les dix pour cent restant. Et les autorités sont parfaitement conscientes qu'il y a là un gros problème. Il y a d'autre part une autre question que l'on doit se poser : pour qui travaille l'école ? La réponse est nette, elle travaille pour l'enfant et pour personne d'autre. Son travail est pour la famille au travers de l'enfant. Elle ne travaille pas non plus pour l'économie. Cela pose cependant le problème de l'orientation qui peut, selon les cas, être dirigiste ou insuffisante. La vraie orientation donne tous les éléments dont on a besoin et laisse aux gens le soin de déterminer.

J'en viens pour terminer à « l'école et l'économie » et plus particulièrement au coût de l'école. Un exemple illustrera bien la progression. Dans le canton de Neuchâtel, la part de l'instruction publique dans les années cinquante représentait un sixième du budget cantonal. Vingt ans plus tard, cette part est d'environ un quart. C'est bien dire que l'école prend une part de plus en plus importante ; il faut bien qu'elle ait certains moyens pour se développer. Il faut savoir aussi si l'école doit rester une maison fermée ou si elle est déjà le début d'une profession. La réponse ne peut pas être générale. Ce

qui est certain, c'est qu'elle doit toujours se maintenir sur certains axes principaux : la formation du caractère et d'une certaine logique.

En conclusion, je n'hésite pas à le dire, on peut voir venir les événements avec sérénité en Suisse romande. Il convient de ne pas s'affoler, d'être lucide et de ne pas exagérer. L'objectif de l'école doit rester l'enfant au sens le plus complet du mot, c'est-à-dire une appréciation de tout son avenir et de définir la direction la meilleure pour lui, quelle qu'elle soit, en dehors de tout préjugé et de tout slogan au sens le plus large. Dans tout cela l'homme reste au centre. Enfin, il faut avoir le courage de le dire, le maître possède encore plus de savoir que son élève malgré ce que d'aucuns voudraient nous faire croire. Je terminerai en disant que les élèves ont autant besoin de liberté que de discipline. Ecole et société, c'est trouver l'équilibre entre ces deux vieilles règles humaines que je viens de mentionner : liberté et discipline.

Table ronde du vendredi

Pour ouvrir cette table ronde, quatre orateurs ont pris successivement la parole, à savoir MM. Pierre Logos pour l'industrie des machines, Claude Masson pour les assurances, Jean-Louis Delachaux pour le secteur bancaire, et enfin Claude Ferrero pour l'industrie chimique.

Un secteur prédominant

M. Pierre Logos rappela que l'industrie était le secteur le plus important de Suisse puisqu'il occupe près de 45 pour cent des travailleurs en Suisse, soit environ 380 000 personnes. Traditionnellement ouverte sur le monde entier, l'industrie suisse subit les fluctuations du marché mondial, ce qui est logique. L'industrie, c'est aussi le secteur de la « masse », bien que le terme soit généralement mal accueilli. Il s'agit en effet avant tout d'un travail manuel nécessitant le port de « bleus ». De ce côté, la Romandie a tendance à faire grise mine et préfère porter son attention sur les problèmes intellectuels et théoriques.

Des cadres parfois maladroits

Un problème se pose au niveau des cadres ; il ne s'agit pas de leurs compétences, mais des rapports qu'ils peuvent avoir avec leurs subordonnés. Les cadres de l'industrie sont en majorité de formation technique et négligent souvent le côté humain. Autre constatation intéressante et importante : la quasi-inexistence de cadres féminins dans l'industrie.

Si le secteur tertiaire exerce un attrait certain, il faut tout de même constater que du point de vue des salaires, ceux du secteur secondaire ont été valorisés et qu'ils atteignent facilement le niveau de ceux des employés de bureau moyens.

Hautement traditionaliste, dans le bon sens du terme, l'industrie offre de nombreuses possibilités de promotion aux jeunes. Cependant, il ne s'agit jamais d'avancement rapide et éblouissant. Ce n'est que dans le moyen et le long terme que les chances sont réelles. L'industrie des machines est aussi sociale et humanitaire car elle se préoccupe de l'homme à tout âge. Mais il faut être conscient que les jubilaires sont de moins en moins nombreux et ne pas perdre de vue que la jeunesse ne forme qu'une partie du personnel.

Tendre vers le bonheur

L'industrie des machines croit toujours à un certain bonheur de l'homme par un travail bien fait. Même si c'est pénible, on croit encore au bonheur par la performance, non plus individuelle, mais collective. En définitive, l'avenir de l'industrie des machines n'est pas si sombre et il se trouvera encore des jeunes pour prendre certains risques et que les tâches qui s'offrent et s'offriront à la jeunesse sont passionnantes.

Et l'école ?

Jusqu'à présent, on peut dire qu'il existait un lien assez étroit entre la formation scolaire de tout niveau et l'activité professionnelle exercée par la suite. De plus en plus on a tendance à supprimer cette interdépendance, pour des raisons politiques entre autres.

Si le Romand est particulièrement zélé pour les problèmes scolaires, c'est en partie parce qu'il est généralement très sensible à tout ce qui touche à la personne. Le pragmatisme et le réalisme industriel le passionnent moins. Il est absolument nécessaire que les institutions — école et industrie — se rapprochent. En effet si l'école devait s'orienter trop vers les loisirs et le bonheur individuel à court terme, nous irions vers une confrontation sérieuse au moment d'intégrer les jeunes dans un processus économique. Ce qui risque de se produire, c'est une disparité totale entre les aspirations des jeunes et les possibilités d'occupation de carrières. Il conviendrait de revaloriser le travail manuel dans les programmes scolaires obligatoires. Les enseignants devraient être plus souvent en présence de professionnels de diverses branches. Enfin, il faut développer la technique du travail en groupe et le goût de la performance collective. C'est une tâche noble de l'école qui servira à parts égales les besoins de l'industrie, de la société et de l'individu.

Point de vue du secteur tertiaire

C'est M. Claude Masson, représentant une grande compagnie d'assurances, qui s'exprima ensuite. Il commença par une question : est-il bien nécessaire d'insérer l'école et la jeunesse dans le circuit économique ? Sa réponse fut un oui très net. Il est indispensable que la jeunesse, au moment de s'engager dans la vie professionnelle, ait une éducation et une instruction lui permettant d'agir et de penser efficacement et partant, de se réaliser au mieux. Ce besoin d'insertion, s'il répond aux besoins de l'économie, concerne avant tout les individus. L'école et l'économie ne sont pas des fins en soi. Ces systèmes ne sont que des moyens pensés et organisés pour l'homme qui doit ainsi être et rester au centre de nos préoccupations.

Une évolution rapide

Une des caractéristiques de l'économie moderne est qu'elle évolue avec une rapidité incroyable. L'individu se trouve dans l'obligation de s'adapter sans arrêt. Les entreprises de services n'échappent pas à cette règle et se trouvent aussi dans l'obligation de s'adapter. Journellement confrontée avec des problèmes d'utilisation optimum de moyens techniques, l'économie est exigeante à l'égard de l'individu, compte tenu de l'effort permanent d'adaptation qu'elle lui demande. La spécialisation est de plus en plus poussée, la technique l'exige. Mais cette même technique valorise également l'homme. Ce dernier doit posséder de plus en plus d'aptitudes intellectuelles, car les entreprises ont besoin de personnel toujours plus qualifié. Cet impératif conditionne la capacité de concurrence et le progrès de notre économie. Le secteur tertiaire n'échappe pas à ce processus.

Divers facteurs déterminants

Il ne faut pas perdre de vue que les aptitudes de l'individu sont fonction de divers facteurs dont les plus importants sont le milieu familial, l'école et la vie professionnelle. Ces trois domaines sont étroitement liés les uns aux autres. Sous l'éclairage de l'école, essayons de déterminer le rôle des enseignants. Les maîtres prennent en charge des enfants qui, s'ils sont déjà partiellement déterminés par le milieu dans lequel ils sont nés, n'en demeurent pas moins malléables. L'apport des maîtres est donc essentiel ; ils préparent la jeunesse à la vie professionnelle. L'économie est donc étroitement dépendante de leur activité et de leur influence.

Il en résulte qu'une collaboration entre l'économie et l'école est non seulement souhaitable, mais encore indispensable. Du point de vue de l'entreprise, l'école remplit deux fonctions principales : l'éducation de l'élève et son instruction. L'économie ayant besoin de gens extrêmement qualifiés, l'école peut lui être d'un très grand secours. En outre elle seconde les parents dans la formation du caractère. Il n'est plus à démontrer l'importance qu'il faut attacher au développement de la personnalité des jeunes.

Qu'en est-il de l'instruction ? Elle doit être générale et déboucher sur une véritable ouverture d'esprit ; mais elle doit aussi être spécialisée, car c'est le seul moyen d'atteindre un niveau technique élevé au sens large du terme.

Souplesse avant tout

Jetons un rapide regard sur le système scolaire. Il doit, il devrait être souple, afin de permettre un changement de voie avec le maximum de facilités. On donnerait ainsi à chacun la possibilité de trouver l'activité professionnelle qui lui convient le mieux.

Il est toutefois inutile de se bercer d'illusions. Une fois la scolarité achevée, l'individu n'en a pas pour autant terminé sa formation. A ce stade intervient l'entreprise. La formation qu'elle peut assurer est elle aussi indispensable.

Il est encore un point sur lequel l'école et l'économie peuvent et doivent collaborer : l'information. Souvent les jeunes sont indécis dans le choix d'une carrière. Cette information pourrait se faire par des visites et de courts stages dans les entreprises durant la scolarité.

En conclusion, un dialogue permanent entre enseignant et entreprise doit s'instaurer, ceci dans l'intérêt de l'école et de l'économie, c'est-à-dire de tous les individus. Ce dialogue renforcerait le climat de confiance entre des personnes qui ont des préoccupations communes. On arriverait ainsi à une compréhension réciproque et une intégration de la jeunesse dans l'économie et dans la société en général.

La banque s'est profondément modifiée

M. Jean-Louis Delachaux s'attacha principalement à analyser le secteur bancaire. La banque a subi, ces dernières années, de profondes modifications. Elle n'est plus au service de l'industrie et d'un petit nombre de privilégiés. Au contraire, grâce à sa gamme de services étendue, elle a ouvert ses portes à toute la population. Il y a diverses raisons à cela ; du côté des usagers d'abord : une meilleure information sur le rôle des banques, l'augmentation du niveau de vie ont créé des besoins nouveaux. Du côté de la banque, c'est le désir d'atteindre ses clients partout et de les faire profiter de tous les services. Cela s'est traduit par une créativité de nouveaux « produits » et par une propagande cherchant à les vendre le mieux possible.

En ce qui concerne l'activité bancaire en général, la gamme des emplois s'est considérablement accrue. On assiste d'une part à une diminution des activités traditionnelles et d'autre part à une augmentation du nombre de spécialistes qui exige des connaissances beaucoup plus vastes et une formation spéciale. Dans cet ordre d'idées, mentionnons la langue anglaise qui est devenue pratiquement indispensable dans le secteur bancaire.

Formation continue et travail féminin

Comme dans les autres secteurs de l'économie, la formation continue est une des préoccupations des directions bancaires. On constate également une nécessité accrue de cadres. A ce titre il est réjouissant de constater que les femmes prennent une part de plus en plus active dans les postes clés. Le travail des femmes apporte incontestablement une note agréable (et efficace) dans l'édifice bancaire qui paraît souvent austère.

Une autre question que l'on doit se poser : comment intéresser les jeunes ? L'attraction du secteur bancaire est-elle suffisante sur les jeunes ? On débouche ici sur le rôle de l'orientation.

M. Delachaux vint à parler pour terminer de l'épargne. Après avoir rappelé que le Suisse était un épargnant modèle, il déclara que l'épargne était une vertu morale du point de vue éducatif. Le sens de l'épargne vaut la peine d'être favorisé et développé dès le plus jeune âge dans la famille et soutenu à l'école. C'est une manière de former le caractère par un renoncement momentané à un désir particulier. Dans cette tâche bien précise, les responsables de l'enseignement peuvent être d'une utilité incontestable en palliant la carence de certains parents.

Contrairement à ce que l'on pourrait penser, les jeunes sont dans l'ensemble d'une parfaite correction dans leurs rapports de travail. Simplement leurs motivations sont différentes. Et M. Delachaux de conclure en demandant comment la banque pouvait aider les enseignants. Les banquiers seraient heureux de nouer des liens plus fermes entre l'école, la jeunesse et la banque.

Et la chimie ?

M. Claude Ferrero exposa les problèmes de l'industrie chimique par rapport à ceux de l'industrie des machines. En fait, déclara l'orateur, toutes les entreprises industrielles sont autoritaires et hiérarchisées.

En ce qui concerne la formation interne, l'industrie chimique doit absolument et obligatoirement surmonter certains problèmes. Par une collaboration entre entreprises du même secteur, d'excellents résultats peuvent être atteints. Ainsi, par des échanges de toutes sortes, on peut former des manœuvres et les faire bénéficier d'avantages matériels auxquels ils ont droit.

D'une manière générale, les difficultés sont plus faciles à résoudre dans l'industrie chimique que dans la métallurgie. Le travail n'est pas sale et il n'y a en somme que peu d'ouvriers de production. Il est en effet assez facile de rationaliser dans ce domaine.

Qu'en est-il des contacts humains ? Ces derniers sont très directs. Cela résulte, dans la chimie, de la petitesse des équipes de travail. On peut dire qu'il y a beaucoup de directeurs et de chefs d'équipe par rapport au nombre d'ouvriers producteurs. Cependant, ces ouvriers ont entre les mains un matériel qui vaut une petite fortune. Et presque pour chaque cas, deux techniciens se trouvent derrière l'ouvrier pour parer aux pannes éventuelles tant celles-ci coûtent cher.

M. Ferrero devait terminer en déclarant que la participation était extrêmement poussée dans son entreprise et que les ouvriers avaient un assez large droit de regard sur la marche de l'entreprise.

Dans le feu de la discussion

Nombre de questions fusent à la suite des quatre interventions et les points de vue furent précisés.

On relèvera surtout l'unanimité des milieux économiques face aux jeunes. Ces derniers, bien que leurs interventions soient parfois surprenantes et bruyantes, ne font l'objet d'aucune critique fondamentale. Au contraire, on examine leurs requêtes avec le plus grand respect. Evidemment le jeune a parfois de la peine à comprendre que l'on veut son bien. Souvent il remet tout en question et rejette le système dans lequel il vit et qu'il condamne. Cependant, même si notre système économique suisse est critiquable, il apporte à notre jeunesse actuelle beaucoup de bienfaits ; la génération actuelle n'a connu en effet ni guerre, ni crise économique. En définitive, ce ne sont pas tellement les entreprises qui critiquent les jeunes, mais bien plutôt certains jubilaires qui allient mal, par exemple, la mécanique et les cheveux longs !

Ce qu'il faut, c'est revaloriser les branches manuelles et revoir le statut de l'apprenti, fondamentalement différent de celui de l'écolier ou de l'étudiant. Il y a là un hiatus évident. Quoi qu'il en soit, nous constatons que le jeune, dans le monde actuel, possède parfaitement la forme de contestation critique — nullement nihiliste — et qu'il est ouvert à tout dialogue.

Vu du côté de l'enseignement, l'enfant doit être préparé à sa vie active future afin qu'il y soit heureux, dans la mesure du possible. Il fut ajouté que si la spécialisation était de nos jours une nécessité, il est indispensable qu'elle soit assortie d'une bonne culture générale acquise avant l'âge de vingt ans.

Après quelques considérations d'ordre économique et industriel, le débat se déplaça sur le rôle de la femme dans le contexte économie, école et société. Il est à constater que dans les postes inférieurs de l'industrie, les femmes sont nombreuses. C'est un fait qui peut s'expliquer. En revanche on ne trouve — en Suisse tout au moins — que peu de femmes (pour ne pas dire aucune) à des postes de cadres. Pratiquement aucune femme ne fait d'études dans nos grandes écoles fédérales. C'est regrettable, car le sexe dit faible possède parfaitement le réalisme et le pragmatisme industriels. Pourquoi a-t-on un tel état de choses en Suisse ? On ne l'explique pas encore !

Enfin, en ce qui concerne les questions de formation, on assiste de plus en plus à une formation continue au sein de l'entreprise. C'est notamment le cas dans la banque où les jeunes universitaires sont pratiquement « inutilisables » sans un stage préalable de formation. L'orientation vers tel ou tel secteur de la banque commande nécessairement une formation plus poussée et plus spécialisée que celle dispensée dans les universités actuelles. Pourtant les responsables du secteur bancaire verraient d'un très bon œil la création d'instituts à vocation bancaire où les étudiants pourraient « apprendre leur futur métier ».

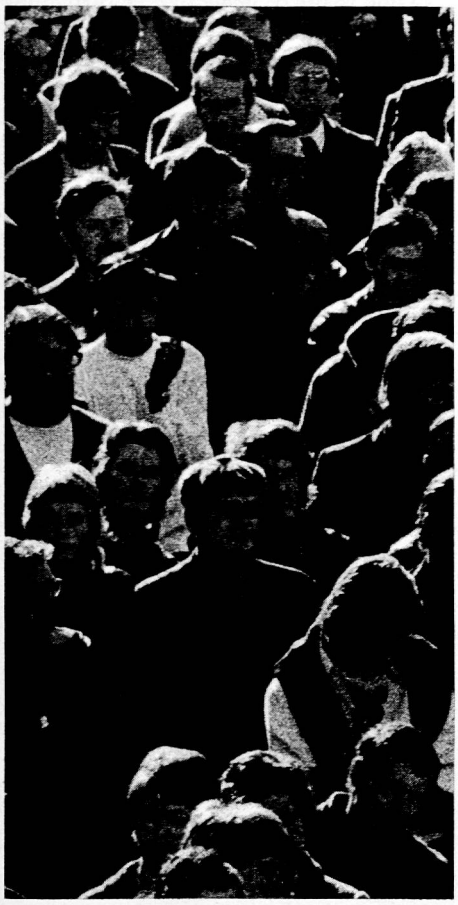

La croissance économique Mythe ou réalité ?

Samedi 3 juin 1972

CONFÉRENCIER

M. Peter TSCHOPP, professeur d'économie politique à l'Université de Genève.

TABLE RONDE

M. Gilbert COUTEAU, secrétaire romand de la Société pour le développement de l'économie suisse, député au Grand Conseil genevois.
M. Marc FAESSLER, pasteur, codirecteur du Centre protestant d'études, Genève.
M. Albert TILLE, chef de la rubrique économique de la « Tribune de Lausanne - Le Matin ».

La croissance économique pourquoi, comment ?

M. Peter Tschopp, professeur d'économie politique à l'Université de Genève.

Croissance et développement

Il est utile de commencer par un effort sémantique en dissociant les notions de croissance et de développement qui sont trop souvent mêlées.

La croissance économiques est l'expression de la tendance, inhérente aux économies, à dégager un accroissement des productions.

Le terme croissance fait donc référence à un phénomène dynamique qui se déroule progressivement dans le temps à des cadences plus ou moins rapides et qui peut même être entrecoupé d'évolutions contraires qualifiées de récessions et de crises.

Une fois éliminées les variations saisonnières ou cycliques, la croissance des économies suit une évolution exponentielle relativement régulière. Depuis le début de l'ère industrielle, le taux annuel de croissance des pays industrialisés est de l'ordre de 2,5 % à 3 %, ce qui implique un doublement du produit tous les 20 à 30 ans.

Qu'en est-il du développement ? Comme l'indique le terme, il s'agit moins d'un processus que de l'expression d'une volonté d'améliorer rapidement le rendement quantitatif d'une économie et d'en modifier certains éléments qualitatifs. (Au niveau de l'entreprise, au niveau d'un pays.)

Au niveau de l'entreprise, le terme développement est aujourd'hui réservé à la mise au point d'innovations. Sur le plan des économies dans leur ensemble, le développement désigne l'ensemble des problèmes relatifs aux politiques qui visent à réformer les économies non industrialisées et à les lancer sur la voie de l'accumulation de richesses matérielles.

Le développement présuppose, à l'encontre de la croissance, un changement radical de ce monde de complexités que les économistes qualifient pudiquement de structures.

L'accumulation

Le principal ressort du phénomène de la croissance est sans doute l'aspiration de l'homme au confort matériel qui relaie la phase de civilisation caractérisée par la lutte pour l'existence.

La condition d'épanouissement de la croissance réside dans la compréhension des lois naturelles qui régissent le monde. La connaissance de ces lois permet à la technique de mettre en valeur les richesses latentes de la terre.

Quant à l'orientation de l'effort économique et l'usage qu'on fait de ses fruits, ils dépendent des options dégagées par les civilisations, dont certaines sont plus matérialistes que d'autres.

Mais revenons à l'accumulation et plus précisément à l'accumulation de capital. Compris au sens large, le terme capital recouvre l'ensemble des ressources productives autre que le travail non qualifié.

Parmi les ressources primitives, il y a la terre et le travail. Mais l'application de travail à de la terre vierge ne permet pas de dépasser des formes primitives d'activité économique, telle l'économie de cueillette et de chasse.

Ce qui distingue ces économies de subsistance des véritables économies, c'est l'existence de capital technique et de capital humain. (Le savoir faire).

Les terres vierges, c'est évident, n'ont guère d'intérêt économique. L'homme doit intervenir en les ordonnant; il doit y incorporer du capital. Mais avant de pouvoir le faire, il doit savoir s'y prendre. Il doit donc acquérir des qualifications, sa seule force musculaire ne suffisant pas. Ces qualifications, ce savoir faire — en un mot le capital humain — l'amènent d'ailleurs à substituer progressivement du capital au travail pénible qu'il accomplissait lui-même auparavant.

Au lieu de satisfaire des besoins immédiatement, par la mise en œuvre et l'exploitation directe de ressources naturelles, l'homme a intérêt à choisir la voie indirecte de l'investissement qui consiste à développer et à produire en un premier temps les instruments de travail pour produire ensuite avec un moindre effort.

Parlons encore en deux mots des limites de l'accumulation de capital. Outre les limites imposées par le progrès technologique, il y a lieu d'évoquer la charge directe de l'accumulation du capital, à savoir le coût de l'investissement net et l'épargne que présuppose cette formation de capital. Une économie fût-elle des plus prospères et économes, ne saurait en effet consentir à dégager un flux net d'épargne supérieur à 20 ou 25 % de son revenu.

La mesure de la croissance

Avant de pouvoir mesurer le phénomène dynamique de croissance, il faut bien entendu avoir la possibilité de définir une grandeur qui indique la production finale à un moment donné. La comptabilité nationale nous le permet en ce qu'elle évalue la valeur ajoutée par chacun des producteurs dans chacune des productions saisie statistiquement.

La valeur ajoutée est un concept nominal ; c'est dire qu'elle est évaluée en fonction des prix qui s'établissent sur tous les marchés durant la période considérée. Si l'ensemble des prix subissent des influences conjoncturelles — une hausse générale due à l'inflation par exemple — les séries annuelles de valeurs ajoutées deviennent incommensurables.

Une première correction s'impose donc si l'on veut saisir la croissance réelle ; il faut déflater les prix courants. On y parvient en exprimant la valeur ajoutée évaluée aux prix d'aujourd'hui en termes des prix d'hier au moyen d'un indice adéquat qui reflète l'évolution générale des prix.

Mais ce n'est pas tout. La valeur ajoutée n'est pas seulement l'expression de l'effort productif courant du travail et du capital nouveau, constitué durant un seul exercice. La quasi-totalité du capital mis en œuvre a été constitué antérieurement, elle est donc héritée en quelque sorte du passé. Or, ce capital s'use à l'emploi et il faut prendre cette usure en considération au moyen d'une provision pour l'amortissement du capital existant.

La série de la comptabilité nationale qui permet de dégager la croissance nette dite réelle est celle des produits nets à prix constants.

Il est évident, bien qu'on ait eu tendance à l'oublier, que cet indicateur ne mesure que ce qu'il contient, et rien de plus. La croissance qui se dégage de la comparaison temporale du produit national net à prix constants donne une idée du rythme de progression de la production de biens et services qui sont échangés sur des marchés.

Certaines productions sont ignorées. Citons l'effort de nos épouses, torchon et abécédaire à la main. D'autres y apparaissent évaluées selon leur coût sans qu'il y ait eu une sanction par les consommateurs finals sur un marché : l'enseignement public par exemple ou encore les casernes. Il faut donc se veiller, lors de l'interprétation de ces indicateurs de croissance, de ne pas tomber dans le travers que Oscar Wilde a prêté aux Américains : celui de connaître tous les *prix* mais d'ignorer la *valeur* des choses.

Les coûts externes de la croissance

Le coût direct de la croissance peut être saisi par le concept d'investissement net. Mais que faut-il penser de ces coûts externes que les économies supportent en marge des coûts directs et de quel ordre sont-ils ?

Il nous semble possible de ranger ces externalités de la croissance en deux catégories : les modifications de l'ordre économique induites par la croissance, d'une part, et les bouleversements de civilisation qu'elle entraîne, d'autre part.

Afin de ne pas nous perdre dans des généralités, évoquons deux phénomènes concrets relevant de l'une et de l'autre de ces catégories, à savoir la concentration et la pollution de l'environnement.

La concentration est une conséquence directe de l'industrialisation. La nécessité de constituer un capital technique important et de le renouveler sans cesse pour y incorporer le progrès technique pousse à la concentration. Elle apparaît comme un moyen susceptible de faciliter la collecte du capital financier et elle permet au producteur de limiter les risques commerciaux par le fait qu'elle accentue son pouvoir sur le marché.

Or, ce sont précisément les structures monopolistiques qui compromettent le sens de la croissance. La croissance n'est acceptable dans sa finalité que si les collectivités de consommateurs finales la gouvernent à travers la demande, et c'est possible dans la mesure seulement où la concurrence règne.

Le régime de la libre concurrence permet en effet de penser que les prix issus de la confrontation d'innombrables offres et demandes individuelles sont un indicateur suffisant de l'utilité que retirent les agents économiques individuels de leurs dépenses. Dans un tel régime de marché, le produit national, agrégat de l'ensemble des dépenses finales, reflète l'utilité totale que fournit l'activité économique d'une nation.

Si cet ordre libéral est perturbé par la naissance de structures monopolistiques, un divorce se produit entre l'utilité moyenne que procurent les dépenses individuelles et leur prix. La contrepartie du déficit d'utilité par rapport au prix constitue ce que l'on a pu appeler les rentes de monopole, rentes qui ne profitent, par définition, qu'à des minorités.

Le problème des nuisances s'insère peut-être dans ce contexte. Si la croissance de la production par la démultiplication d'un même type de biens peut devenir une fin en soi et qu'elle demeure conforme aux intérêts des entreprises, la croissance économique risque de se produire aux dépens des aspects qualitatifs de la vie. Ces derniers ne faisant pas, ou pas encore, l'objet d'échanges, la croissance mesurée en termes de produit national peut aller de pair avec une destruction massive de stocks de valeurs inestimées, telles la nature et son harmonie, la vie et la culture.

Vers une nouvelle croissance

L'homme économique, le consommateur notamment dont nous avons parlé, est parfaitement conscient du divorce entre l'utilité qu'il retire du produit national et sa valeur en termes de prix. Il lui est toutefois difficile de réagir, car nous subissons l'influence paralysante des structures économiques que nous nous sommes nous-mêmes forgées et qui, avouons-le, nous ont permis de réaliser de grands desseins.

Tant que l'objectif fondamental consistait à assurer un minimum vital matériel aux populations, la démultiplication des quantités et qualités des biens pouvait se justifier. Elle était non seulement propre à assumer un relèvement rapide du niveau matériel de vie, mais encore permettait-elle de répondre judicieusement, par diversification des produits, à la diversité sans nom des profils individuels d'utilité.

Le temps semble venu où il faut réorienter la croissance, afin de pouvoir préserver ce qu'elle a permis d'acquérir par l'élimination de certains de ses coûts externes.

La seule voie possible nous paraît être l'abandon d'une politique qui vise à maximiser des utilités particulières aux dépens des utilités individuelles et sociales. Il faut se mettre à préférer aux consommations matérielles l'épanouissement personnel et collectif.

Le seul moyen qui s'offre dans cette voie et qui soit compatible avec nos régimes d'économie de marché est l'intégration des biens réputés libres dans le cadre économique. Il faut donc commencer par reconstituer les biens naturels et culturels de récréation, dégradés par la croissance, pour déboucher sur une véritable production de valeurs récréatives. La sécurité sociale, l'organisation des loisirs et des activités intellectuelles, pour ne citer que ces exemples, entrent dans le cadre de cette activité économique.

Pour dégager les ressources nécessaires à la réalisation de ce dessein, il suffit de ralentir la croissance qui vise l'accumulation de richesses matérielles. Il n'est point nécessaire, ni utile, d'en réduire le volume comme le prétendent certains absolutistes qui oublient, dans leur enthousiasme, les prémisses conjoncturelles de leurs objectifs.

Table ronde du samedi

Résoudre des problèmes immédiats

M. Gilbert Couteau, appelé à prendre le premier la parole, attira l'attention de l'assistance sur des problèmes immédiats, politiques et concrets. Il fit allusion à un document du Conseil fédéral concernant, dans les grandes lignes, la politique gouvernementale des quatre prochaines années. Nos autorités se proposent d'atteindre une série d'objectifs. Du point de vue économique, la Confédération occupe un tiers par rapport à l'ensemble. Les deux autres tiers étant assurés par les cantons d'une part, et les communes d'autre part. Mais ce tiers confédéral est sans doute le plus global. Du document cité plus haut, on peut extraire les projets significatifs suivants :

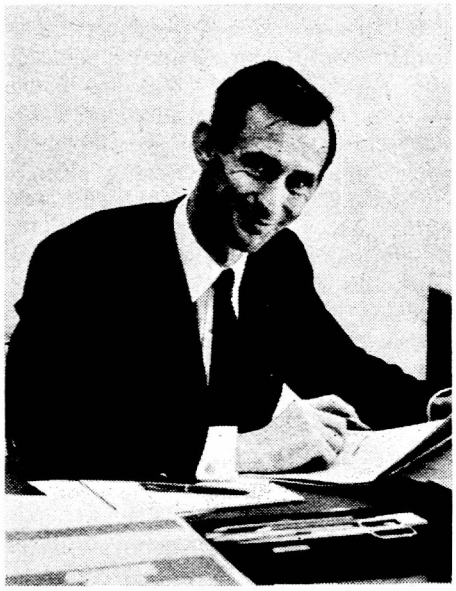

M. Gilbert Couteau.

1. Les relations internationales : il devient de plus en plus nécessaire d'adhérer aux diverses organisations internationales. Priorité est également donnée à l'aide accrue aux pays en voie de développement.
2. La défense nationale : il y a divers projets en cours, à savoir, un concernant la modification de l'organisation militaire et un autre portant sur la modification de la loi sur la protection civile.
3. Formation : un développement important est prévu ; on songe à la création de nouvelles universités et à accroître l'aide fédérale à l'instruction.
4. Social : on va vers un développement de l'assurance maladie obligatoire ; révision et développement des prestations de l'AVS ; enfin, modification de l'assurance-accidents.
5. Aménagement du territoire : projets de lois sur l'environnement et sa protection, sur le trafic urbain et la création de transversales alpines.
6. Politique économique: développement des régions de montagne prétéritées et encouragement à l'agriculture.

Il va de soi que tout ce programme a des implications financières énormes et que les problèmes précités sont ressentis de manière réelle.

Pour l'exécution de ces tâches, il est nécessaire que l'économie fournisse les ressources. Pour cela il faut développer la production et augmenter les emplois. Dans tout ce processus, l'épargne est appelée à jouer son rôle, qu'il s'agisse de l'épargne forcée ou spontanée. En outre, il est impensable d'arriver à résoudre des problèmes — considérés à juste titre comme des problèmes — sans avoir un élément de croissance suffisant pour créer des revenus et développer l'économie qui permet à chacun de bénéficier d'une croissance de ses revenus individuels. A ce niveau, une prise de conscience est indispensable. La vie n'est jamais une solution, un statu quo ; c'est ce qui en fait la beauté et l'intérêt. C'est une suite de problèmes et de solutions. On peut dire que c'est un élément permanent dans l'ensemble de l'histoire de l'homme.

En définitive, ce qui est important, et contrairement à ce que d'aucuns pensent, on peut, avec des solutions industrielles résoudre une bonne partie des problèmes nés de l'industrialisation. Il ne faut pas « casser » l'économie mais l'utiliser en modifiant ses formes de production et en modifiant l'affection des ressources qu'elle dégage.

M. Coutau devait terminer son intervention par quelques déclarations d'ordre politique. En tant que député et chef d'entreprise, il est au carrefour de la politique et de l'économie. Malgré cette position M. Coutau affirma son sentiment de grande impuissance devant l'administration en ce qui concerne certaines affaires.

Mais, ajouta-t-il pour finir, dire que l'économie est le mobile essentiel du développement de notre société et que c'est les directeurs d'entreprises qui sont les dictateurs du développement de la société helvétique, il ne saurait y souscrire.

Il faut repenser l'économie

L'intervention du pasteur Marc Faessler fut intéressante parce que des problèmes économiques étaient abordés par un théologien.

Dans les écoles, on constate une angoisse des jeunes élèves devant certains problèmes actuels tels que la pollution ou le tiers monde. Ce phénomène trahit une angoisse sociale qui se traduit au niveau des publications. On citera par exemple « le jugement dernier » de Gordon Taylor ou encore le rapport du MIT. C'est un genre littéraire apocalyptique en définitive assez pessimiste. L'espérance chrétienne a utilisé ce genre littéraire pour dire autre chose. En paraphrasant saint Paul, nous dirons que là où les contraintes abondent, les possibilités de libération de l'homme surabondent.

La suite de l'exposé fut une série de questions. Est-il possible aujourd'hui d'avoir un nouveau regard sur l'économie qui soit différent de ceux qu'on nous a présenté jusqu'à présent ? Une des spécificités du genre apocalyptique est de dire que l'histoire des hommes se fait non seulement en aménageant son territoire, mais aussi son espace. L'horloge de notre planète, c'est l'horloge des pays techniciens. Il y a donc disproportion dans l'aménagement de l'espace, c'est-à-dire dans les relations économiques et commerciales avec les pays du tiers monde. On se pose alors la question suivante : peut-on penser l'économie en dehors de cette situation mondiale ? A l'intérieur de notre société industrielle, il y a une croissance qui repose sur une série de présupposés, à savoir que l'environnement et les ressources naturelles sont un donné dont on n'a pas à tenir compte dans le calcul économique.

Mais toutes les études faites tendent à montrer que les ressources naturelles ne sont pas infinies. Il y a une sorte de limitation de la création naturelle. On

M. Marc Faessler.

était parti de l'idée que la technique trouverait toujours des solutions pour résoudre les nouveaux problèmes. Cependant, c'est devenu un mythe. Souvent, nous partons d'une situation donnée et déjà établie. Or si l'on veut inclure dans l'économie le prix de l'air, de l'eau et de la nature, il ne faut pas que ces dernières deviennent une rareté telle qu'elles ne soient accessibles qu'à un petit nombre qui possède déjà le capital pour se les approprier.

A ce propos le livre de Philippe Saint-Marc « Socialisation de la Nature » est très instructif ; il faut repenser l'économie en définissant le bien-être comme étant le niveau de vie plus les conditions de vie et le milieu de vie.

Rien de nouveau

M. Tchopp ne croit pas que c'est un hasard si nous assistons actuellement à un déploiement de bonne volonté dans le problème de la protection de la nature. Rattachons ce problème à celui de la concentration aussi bien politique qu'économique. Il va de pair avec un phénomène qui est celui de la propagande. Nous avons expérimenté dans ce siècle cette dite propagande politique. Devant son échec, nous en sommes revenus ; mais aussitôt le relais a été pris par la propagande économique dont nous sommes les victimes beaucoup plus que de la publicité. Cette propagande est nuancée. Dans le domaine de l'environnement il y a de la propagande : on nous « lessive » le cerveau ; c'est du « matraquage » pur et simple. En fait, il n'y a rien de nouveau fondamentalement. Qu'en est-il de la distribution, problème non résolu ? Il y a une loi naturelle de la distribution qui est profondément inéquitable. Quoi qu'on fasse, on n'y changera rien. En fait la question de la distribution est un problème relatif et non absolu.

Désaccord

M. Coutau pense qu'il faut tâcher de savoir ce que les gens pensent les uns par rapport aux autres et traduire cela en termes économiques d'un côté et politiques de l'autre.

Contrairement à ce que déclare M. Tschopp, l'environnement n'est pas un problème de propagande, car un problème n'a de succès au niveau de la propagande que dans la mesure où il existe réellement.

M. Coutau se refuse à croire qu'entre la fin de la guerre et aujourd'hui les conditions réelles de vie se sont maintenues identiques et que ce qui a changé, c'est la réaction des gens à la suite d'une propagande abusive. Il y a véritablement quelque chose de réel au niveau de la prise de conscience.

Le pasteur Faessler apporta encore quelques précisions quant à son opinion. Ce qu'il faut, dit-il, c'est une autorégulation de l'économie par rapport aux ressources naturelles. Nous devons axer notre réflexion sur la responsabilité que nous avons par rapport à la croissance exponentielle.

Partageant ce point de vue, M. Tille propose que les responsables de l'économie, à n'importe quel niveau de décision qu'ils se trouvent, réfléchissent afin de donner un sens et une morale à leurs activités. Trop souvent, en effet, l'économie a pensé croissance et expansion sans véritablement se soucier de la place, du rôle et du devenir de l'homme. Disons pour conclure qu'il ressort de ce débat que l'économie ne sera acceptée par le corps social que si elle s'efforce demain de replacer l'homme au cœur du débat.

En guise de conclusion

Les représentants de l'économie et du monde enseignant se sont rencontrés à Chexbres pour examiner ensemble un problème qui leur est commun : l'introduction à l'économie par l'école.

Placé sous l'égide de « Jeunesse et Economie », ce séminaire groupait une centaine d'enseignants délégués par leurs associations cantonales. Parmi eux, pour la première fois depuis que ces séminaires existent, figuraient des représentants de l'enseignement secondaire et professionnel. Côté économie, de nombreuses personnalités émanant des principaux secteurs de l'industrie et des services sont venues échanger leurs expériences et leurs points de vue.

En ce qui concerne l'avenir de l'Ecole romande on peut retenir ceci : malgré la solidarité qui est à la base de la Conférence intercantonale de coordination de l'enseignement, il y a certains cantons romands qui restent trop attachés aux traditions. Sur le plan fédéral, certains milieux alémaniques réagissent très négativement aux innovations et à la centralisation. La coordination scolaire suisse avance certes, mais trop lentement. En outre le public voit avec méfiance les initiatives des psychologues « technocrates » dont les idées ne paraissent pas toujours très claires.

Quant à l'intégration de l'école dans la société, c'est une vue communément admise — ou presque. L'école a pourtant ses limites ; il ne faut pas oublier qu'elle existe pour l'enfant et pour lui seul. Il ne lui appartient donc pas d'alimenter certains secteurs économiques.

Les représentants de l'économie romande — qu'ils appartiennent au secteur secondaire ou tertiaire — pensent que les bases enseignées à l'école sont et restent essentielles, car elles conditionnent le succès des futures stages de formation.

Alors que l'industrie des machines aimerait un enseignement moins éloigné de la réalité professionnelle et plus soucieux de revaloriser le travail manuel, le secteur tertiaire demande avant tout à l'école de favoriser l'ouverture d'esprit des jeunes et de développer leur sens des responsabilités. Les représentants des deux secteurs sont toutefois unanimes à préconiser des contacts plus fréquents de l'école et de l'économie.

Le débat réservé à la croissance économique a permis de mettre divers points de vue en lumière. Tout le monde semble acquis à l'idée de croissance. Cette dernière ne doit pas néanmoins s'accomplir dans le désordre. D'importants problèmes en dépendent notamment celui de la pollution. Sans plan, cette croissance risque de se produire aux dépens des aspects qualitatifs de la vie. Aussi le temps semble venu où il faut réorienter la croissance afin de préserver ce qu'elle a permis d'acquérir.

Rappelons qu'un questionnaire d'appréciation a été soumis aux participants ; les résultats seront publiés dans un prochain numéro de l'« Educateur ».

Congrès de la FIAI

Londres, 25 au 28 juillet 1972.

LA CONTINUITÉ DE L'ÉDUCATION JUSQU'A LA FIN DE LA SCOLARITÉ OBLIGATOIRE

De tout temps, les organisations d'enseignants ont d'abord exigé un enseignement primaire ouvert à tous les enfants. Puis, elles ont montré la nécessité de le compléter très vite par un enseignement secondaire, et par un enseignement supérieur de plus en plus ouvert à l'ensemble des adolescents. Ensuite, une éducation de la petite enfance s'est avérée indispensable, pour mieux préparer chaque individu à son développement ultérieur. Enfin, s'affirme aujourd'hui la nécessité d'une éducation permanente.

Pour donner à tous des chances égales devant l'éducation en général, il convient de faire en sorte que le passage d'une classe à l'autre, d'un enseignement à un autre se fasse le plus facilement possible, de façon continue, sans autre considération que les goûts et les aptitudes individuels. Or, il ne fait aucun doute que les différences de toute nature, les ruptures qui peuvent exister entre ces divers degrés de l'enseignement constituent autant d'obstacles importants à cette continuité.

C'est pourquoi la CMOPE a choisi d'étudier, cette année, « l'articulation des enseignements primaire, secondaire et supérieur ». En contribution et en complément à cette étude, la FIAI s'est proposé d'examiner, lors de ce congrès, les aspects de ce problème qui intéressent plus particulièrement les instituteurs, à savoir : les articulations, les transitions à établir entre les diverses étapes de l'éducation depuis la petite enfance jusqu'au terme de la scolarité obligatoire, en vue d'assurer cette nécessaire continuité de l'enseignement.

Les résolutions suivantes ont été adoptées par le congrès, présidé par notre compatriote Théo Richner :

Résolutions

1. Tout le système éducatif, commençant avec l'éducation préscolaire, doit être considéré comme formant un ensemble continu. Il est nécessaire que la transition d'un stade à l'autre se fasse sans heurts et que soient réduites les différences entre les aspects techniques propres à l'école et les réalités qui l'entourent.

2. L'éducation préscolaire est d'une importance fondamentale pour donner à tous les enfants des chances égales. C'est à ce stade que les mesures de compensation sont les plus efficaces. L'évolution d'un enfant est fortement influencée par l'éducation préscolaire qui doit veiller à éviter les contraintes inutiles. Il est souhaitable que les parents soient encouragés à s'intéresser à cette œuvre éducative.

3. L'enseignement primaire est en constante évolution et s'appuie de plus en plus sur les besoins individuels de l'enfant. Son rôle ne se limite pas à l'apprentissage de mécanismes, élargi et approfondi, il s'intègre dans l'ensemble des éléments qui concourent à atteindre les buts éducatifs désirés. Il est nécessaire de poursuivre l'action de compensation commencée dans la préscolarité. Des procédés sélectifs tels que la répartition des élèves en catégories de valeur différente doivent être évités.

4. La transition de l'éducation primaire à l'éducation secondaire présente maintes difficultés ; celles-ci seront résolues par une collaboration effective entre les écoles, les enseignants, les parents et les élèves. L'école doit offrir une variété d'options pour répondre aux intérêts et aptitudes des enfants et des changements d'options doivent pouvoir intervenir le plus tard possible.

5. L'école secondaire doit continuer l'éducation de l'élève en vue de développer pleinement ses possibilités, de stimuler ses aptitudes et afin qu'il puisse jouer un rôle actif dans la société de demain.

6. La réforme du système éducatif est seulement possible si le recrutement des enseignants est suffisant et si leur formation les prépare réellement à leur mission en constante évolution.

La formation professionnelle initiale et celle des maîtres en service constituent la clef de toute la réforme éducative.

Fondamentalement, les enseignants, dans tous les secteurs de l'éducation ont une mission d'une égale importance et doivent avoir la même situation.

7. L'enfance handicapée doit être un secteur intégré au système éducatif et bénéficier de mesures propres à ses besoins.

8. La continuité de l'éducation contribue dans une large mesure au bien-être de l'individu et à la démocratisation désirée de la société. C'est la tâche des organisations d'enseignants de travailler pour atteindre ce but.

Avenir de la FIAI

Conformément à la décision prise par le congrès d'Oslo de 1971 et sur la base d'une étude menée par le bureau exécutif au cours de l'année écoulée, le Congrès 1972 (réuni à Londres du 25 au 28 juillet) a de nouveau envisagé l'avenir de la FIAI dans le concert des organisations internationales d'enseignants.

Considérant la situation actuelle des associations membres et les conclusions de diverses rencontres, notamment avec la CMOPE (Confédération mondiale des organisations de la profession enseignante) et la FIPESO (Fédération internationale des professeurs de l'enseignement secondaire officiel) :

— Le Congrès de la FIAI estime qu'une évolution générale des systèmes d'enseignement vers la continuité entre les divers degrés, et des statuts des enseignants vers leur uniformité, conduit à envisager le regroupement des associations de maîtres dans une seule organisation internationale. Il affirme que la FIAI poursuivra inlassablement la réalisation des nécessaires conditions de cette unité, d'abord au sein de la CMOPE, et cela, le plus rapidement possible. En conséquence, il donne mandat au bureau exécutif d'élaborer un plan d'action indiquant des procédures précises en vue de cette intégration souhaitée. Il demande également au bureau exécutif de faire un rapport annuel sur les progrès réalisés.

— Dans les circonstances actuelles, alors que cette évolution en est encore à des stades très divers dans les différents pays intéressés, le congrès estime que cet effort doit se traduire concrètement par une collaboration plus régulière entre la FIPESO et la FIAI, et une coopération plus étroite avec la CMOPE. Cela afin d'utiliser au maximum, sans le disperser, le potentiel global de nos organisations pour mener à bien les études nécessaires et pour faire triompher nos positions et nos revendications communes.

Le congrès souhaite augmenter également l'efficacité propre de la FIAI en développant notamment ses moyens d'information extérieure et interne. Cela en particulier dans un but de solidarité plus intense et plus concrète entre ses membres relevant de pays n'ayant pas atteint le même degré de développement industriel.

— En raison des problèmes spécifiques qui se posent actuellement en Europe, le congrès demande la mise en place au sein de la CMOPE, d'une structure efficace d'intervention auprès des organismes officiels européens. Il souhaite que cela puisse se faire après avoir pris contacts avec le SPIE et le Comité syndical européen, et si possible en collaboration avec ces organisations.

Le comité d'accueil n'a rien négligé pour rendre notre séjour à Londres des plus agréables. Le ciel, légèrement couvert, qui nous avait aidé à participer assidûment aux séances de travail, se dégagea le jour de notre visite aux célèbres collèges de Cambridge. Durant cette excursion, au cours des repas et des réceptions, les contacts personnels entre les délégués se multiplièrent, souhaitons qu'ils contribuent à une meilleure compréhension entre les différentes associations essentiellement européennes représentées à ce congrès.

Deux participantes :
Hélène Jeanneret, Ginette Bain.

Vaud

XIVe séminaire SPV
Communications importantes

L'abondance des inscriptions, les délais écourtés imposés par la coordination avec les cours de perfectionnement officiels, le changement de lieu de certains cours, etc. ont imposé de modifier sur quelques points importants les instructions figurant dans l'« Educateur » No 24 (1er septembre).

Ainsi :

— **Seule l'inscription au cours annoncé sous chiffre 1 du bulletin ad hoc est prise en considération. Il n'est donc pas tenu compte des cours de remplacement énoncés sous chiffre 5.**

— **Toutes les personnes qui ont adressé une formule d'inscription à la SPV ont reçu ou recevront un avis les informant de la suite donnée à leur demande (acceptation ou refus).**

— **En cas de doute, ou si l'on est sans nouvelles de son inscription, téléphoner au Secrétariat SPV (tél. 021/27 65 59), le matin de préférence.**

— **Toute inscription doit avoir été annoncée à deux instances : le Département (qui accorde le congé et verse les indemnités aux participants), la SPV (qui organise le séminaire). Dans l'un et l'autre cas, il n'est donc pas tenu compte des propositions faites sous la rubrique « cours de remplacement ».**

— **Toute désinscription est en principe impossible ; elle risque, pour le moins, de vous faire perdre le droit à une « période » de perfectionnement. La liste des participants est en effet communiquée aux responsables du Département qui demandent le congé aux autorités locales et planifient leurs propres cours.**

— **Les versements effectués au CCP/SPV par des personnes dont l'inscription n'aura pas pu être retenue seront évidemment remboursés au plus tôt. Prière de ne pas s'inquiéter, ni s'enquérir au Secrétariat, avant le 10 novembre.**

Attention

Les quelques collègues qui auraient été convoqués à un cours du XIVe Séminaire par le secrétariat SPV et à un autre cours se déroulant en même temps (gymnastique, dessin dès 11 ans, impulsion métrique, alimentation nutritionnelle) par les soins du Département de l'Instruction publique accordent la priorité à la convocation de la Société pédagogique vaudoise.

Secrétariat central SPV.

Ecole Pestalozzi

A propos d'une collecte

Si la collecte en faveur des écoles d'Echichens et de Mémise est depuis longtemps déjà une véritable tradition, il y a tout de même lieu de remarquer qu'en 1971 — les comptes en font foi — c'est à un montant de presque 165 000 fr. que s'est élevée la part de l'Ecole Pestalozzi, collectée par les écoliers vaudois. Cette somme, ajoutée aux sommes précédemment récoltées, rendra un signalé service lorsque de nouvelles constructions démarreront.

Ce geste annuel de solidarité de la part des jeunes mérite qu'on le souligne.

JF

Tribune libre

Amen, amen...

L'article de Mme von Büren m'a laissée perplexe. Je pense que l'atmosphère a dû être très différente, selon les groupes. J'en connais où la diversité vestimentaire n'a pas choqué les monitrices. Faudra-t-il en arriver à la « tenue de rigueur » ? J'en connais aussi où les appareils diffuseurs fonctionnaient bien. Peut-être avaient-ils été essayés avant la leçon ?

Il y a une chose capitale pourtant, que Mme von Büren semble n'avoir pas remarquée. Si le fameux rendement n'a pas été celui escompté, la faute n'en serait-elle pas à la formule adoptée jusqu'à maintenant : un cours de quatre heures d'affilée tous les deux ans ? Pour ma part, je préférerais de beaucoup un cours efficace de deux heures chaque année. Il me semble que l'on éviterait cette fatigue inutile qui nous a fait, cet automne, commencer le trimestre sur les genoux.

Elsa Pilliard.

Réponse à l'article de Jürg Barblan

« Formation universitaire, revalorisation de l'instituteur » (« Educateur No 29 du 6.10.1972, pages 674-675).

Que voilà une grosse pierre, lancée avec plus de force que de discernement, dans le jardin de la SPV. Pour un seul petit « je reconnais volontiers », combien de réflexions négatives. A lire Jürg Barblan, la SPV ne serait qu'une association de chasseurs de diplômes. Allons donc !

Si, en effet, la SPV réclame depuis longtemps une **formation de base** équivalente à celle qui donne droit à un baccalauréat, c'est pour affirmer le droit des enseignants à une formation fondamentale ainsi qu'à une formation continue les meilleures possible ; et il n'est là-dedans question d'aucun diplôme.

Il s'agit aussi de défendre le **crédit** d'une profession qui n'est pas des plus faciles, et n'est pas sur le point de le devenir.

Par ailleurs, J. Barblan, obnubilé semble-t-il, par le « culte du diplôme » dont il nous croit adeptes, oublie que sont en jeu — et comment ! — les enfants dont nous avons la responsabilité. Ne pense-t-il pas qu'ils ont également droit à **des maîtres mieux formés,** plus cultivés ?

Qu'un titre n'apporte « ni épanouissement, ni trésors supplémentaires » est un truisme. Mais qui oserait affirmer que le premier idéaliste venu, nanti de sa seule vocation majuscule, sera à coup sûr le maître dont les enfants ont besoin ?

« Le point de vue strictement pécuniaire » maintenant, que J. Barblan suspecte la SPV d'ériger en objectif majeur : qu'une amélioration de la formation, dans notre système actuel, procure une amélioration du statut financier, n'est tout de même pas une maladie honteuse. Ou alors laissons aux seuls apôtres, détachés des biens de ce monde, le privilège d'enseigner aux enfants.

Bien sûr, il importe qu'un enseignant ait le goût de ce qu'il fait, des dons, une vocation, tout ce qu'on voudra. Mais J. Barblan ne nous ôtera pas de l'idée que cela ne suffit pas. Il a besoin, et la SPV l'affirmera toujours avec force, d'une formation la meilleure possible. Quant au diplôme... J. Barblan ne pense-t-il pas qu'il enfonce une porte ouverte ?

Le bulletinier : *JF*.

Programme AVEPS

HIVER 1972-1973		Responsables
1. **Hockey sur glace** - Cours	Lausanne Vélodrome, les 5, 12, 19 novembre 1972	B. Gueissaz **Lausanne**
2. **Hochey Tournoi**	Date et lieu à fixer	
3. **Ski.** Cours d'introduction J+S. En liaison avec l'Office cantonal J+S	Bretaye, 16-17 décembre	Office cant. J+S **Lausanne**
4. **Ski de fond,** pour débutants et avancés	Sainte-Croix-Les Rasses, le 10 janvier + 3 mercredis après-midi. Lieux et dates fixés par participants	D. Jan **Yverdon**
5. **Ski.** Cours de formation de moniteurs J+S. En liaison avec l'Off. cant. J+S	Bretaye, 3-6 janvier 1973	Office cant. J+S **Lausanne**
6. **Ski.** Cours de formation de moniteurs J+S. En liaison avec l'Off. cant. J+S	Monts-Chevreuils, 21-24 février 1973	Office cant. J+S **Lausanne**
7. **Ski**-station	Zermatt, 9-14 avril 1973	**B**. Gueissaz **Lausanne**
8. **Ski**-station + haute montagne	Saas-Fee, 9-14 avril 1973	J.-P. Paquier **Pully**
9. **Hockey sur glace.** Matches équipe AVEPS		B. Gueissaz **Lausanne**

Annonce détaillée des cours dans Contact AVEPS — Educateur - Education physique. Circulaires dans les salles des maîtres.

Assurance possible auprès des directeurs des cours de ski. S'annoncer au plus tard 3 jours avant le cours.

Les frais de voyage seront remboursés aux membres AVEPS pour le cours 1. Subsides et remboursement des frais de voyage par l'Office cantonal J + S pour les cours 3, 5, 6.

Bon hiver à toutes et à tous.

Chef technique : *B. Gueissaz*.

Tournoi de handball 1972

Le mercredi 15 novembre 1972, à 14 heures, au Pavillon des sports de Beaulieu.

Inscriptions : auprès de Claude-E. Golay, Châtelard 4, **1004 Lausanne,** jusqu'au 1er novembre 1972.

Neuchâtel

Groupe scolaire du magnétophone

Concours 1972-1973

A la suite du succès remporté une première fois en 1971, et avec l'accord du DIP, nous vous invitons à participer à notre prochain concours. De nombreux prix, dont un projecteur sonore super 8 EUMIG 711 (valeur 2000 francs) récompenseront les meilleures réalisations.

Règlement

1. Participation

— Tous les enseignants et les élèves des sections primaire et secondaire PLSM du canton de Neuchâtel.

— Tous les membres du GSM de Suisse romande.

— La participation est gratuite.

2. Catégories

I Enregistrement seul.
II Diapositives sonorisées.
III Films sonores.

3. Classes

A Documentaire à caractère d'information. Il renseigne sur le sujet traité aussi complètement que possible. (Reportages, interviews, enquêtes...).

B Réalisation destinée à motiver une activité ultérieure. C'est une sorte d'ébauche donnant envie d'en savoir plus sur le sujet traité.

C Récréatif.

D Expression artistique.

E Evocation.

F Témoignage (par exemple compte rendu d'expérience).

G Travaux didactiques.

Les concurrents sont tenus de situer eux-mêmes leur travail dans l'une de ces classes, sur la fiche d'identité jointe au travail.

Le jury tiendra compte du niveau atteint par rapport au but fixé.

4. Durée

La longueur d'un travail est rarement un facteur de succès. Chaque travail ne dépassera donc pas **15 minutes.**

5. Restrictions diverses

— Un concurrent ne peut présenter plus de trois travaux. Un seul sera primé, s'il le mérite.

— Les réalisations primées à d'autres concours ou commercialisées ne sont pas admises.

— Le GSM et le CNDP ont le droit de recopier à leurs frais les travaux qui les intéressent, le propriétaire de l'original les autorise à diffuser tout ou partie de ces copies.

— Les enregistrements seront effectués à la vitesse de 9,5 cm/sec. ou 19 cm/sec., sur une piste en monophonie, deux pistes parallèles en stéréophonie, ou sur deux ou trois pistes parallèles pour des montages spéciaux.

— Les autres pistes seront **effacées.**

6. Remise des travaux

— Chaque travail sera accompagné d'une fiche d'identité remplie.

— Les travaux seront expédiés ou déposés au Centre neuchâtelois de documentation pédagogique, faubourg de l'Hôpital 65, 2000 Neuchâtel, jusqu'au **lundi 12 mars 1973** dernier délai.

7. Le jury

— Le comité du GSM est chargé de le réunir.

— Il comprendra : 2 membres du corps enseignant primaire, 2 membres du corps enseignant préprofessionnel, 2 membres du corps enseignant secondaire GSM, 1 étudiant(e) de l'Ecole normale neuchâteloise.

— Aucun membre du jury n'a le droit de participer au concours.

— Il n'y aura pas de classement numérique. Le jury attribuera les prix selon la qualité, l'originalité, l'intérêt, le niveau atteint par rapport au but visé (voir point 3).

— Le jury se réserve le droit de refuser les réalisations qui ne tiennent pas compte du présent règlement.

— Les décisions du jury sont sans appel.

8. Palmarès

— Il sera affiché dans les collèges et, si possible, publié dans « L'Educateur » ainsi que dans le bulletin du DIP dans la première quinzaine de mai 1973.

9. Les fiches d'identité ainsi que le présent règlement peuvent être obtenus sur demande au CNDP ainsi qu'auprès des responsables locaux du GSM.

Neuchâtel, juin 1972.

Rédacteur de la rubrique neuchâteloise
Georges BOBILLIER, Jeanneret 39a, 2400 Le Locle, tél. (039) 31 32 29.

Cours de perfectionnement

Nous rappelons au corps enseignant les cours organisés suivants :

1. **Cours de sensibilisation : éducation musicale**

Moutier, jeudi 2 novembre.
Bienne, mercredi 8 novembre.
Delémont, jeudi 9 novembre.
St-Imier, mercredi 15 novembre.
Porrentruy, jeudi 23 novembre.
Tramelan, jeudi 7 décembre.

2. **Séminaires décentralisés ayant pour thème : La situation et les besoins des enseignants par rapport aux problèmes de choix et d'intégration professionnel des élèves**

Reconvilier, mercredi 15 novembre.
Delémont, mercredi 22 novembre.

Les inscriptions tardives peuvent encore être acceptées par le Centre de perfectionnement, case postale 55, 2720 Tramelan.

Jura

SJMG

Cours de hockey sur glace

En collaboration avec l'inspecteur cantonal d'éducation physique, la SJMG organise un cours de hockey sur glace.

Date : samedi 25 novembre 1972, de 8 h. à 14 h.

Lieu : patinoire de Moutier.

Direction du cours : P.-M. Farron, Tramelan et Otto Borruat, Courtelary.

Matière : enseignement du hockey sur glace à l'école.

Equipement : jambières, canne (évent. gants et puck).

Les inscriptions doivent être adressées jusqu'au mercredi 15 novembre 1972 à M. Henri Girod, inspecteur cantonal d'éducation physique, Sur-le-Crêt 5, 2533 Evilard, en utilisant le coupon ci-contre.

Cours de hockey sur glace, 25 novembre 1972, patinoire de Moutier.

Nom :

Prénom :

Né en :

Profession :

N° de téléphone :

Rue :

N° postal et localité :

Désire être assuré : * **oui** **non**
Membre SSMG : * **oui** **non**
Signature :

* Souligner ce qui convient.

Gottfried Tritten à Delémont

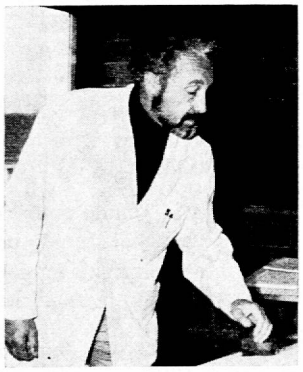

La Galerie Paul Bovée de Delémont (arcades de l'Hôtel de Ville) exposera du 21 octobre au 12 novembre 1972 les œuvres du peintre G. Tritten bien connu par ses remarquables publications consacrées à l'éducation artistique : « Mains d'enfants - mains créatrices » et « Education par la forme et la couleur ».

Les enseignants jurassiens auront pu faire la connaissance de l'artiste lors du vernissage qui a eu lieu le samedi 21 octobre 1972 à 17 heures.

Philippe Gigon.

Divers

Service de placement SPR

Famille américaine, actuellement en séjour en Suisse, engagerait jeune fille au pair. Voyage payé.

Autres possibilités en Autriche (Vienne), Allemagne (Francfort, Bad Homburg, Langenberg). Vie de famille et cours d'allemand. Tout de suite ou janvier 1973.

André Pulfer, 1802 Corseaux.

Rencontres de Vennes

Les 25 et 26 novembre, dans le cadre des rencontres d'enseignants, un colloque se tiendra au Camp de Vennes sur le sujet de la drogue. Samedi après-midi, Mme Dr G. Burgermeister de Genève parlera sur le sujet : « Pharmacodépendances - Pourquoi se drogue-t-on ? » La conférence sera suivie de la présentation du film « Addicts » et d'une discussion. Samedi soir et dimanche, M. Jean Bouquet, ancien officier français, lui-même ancien drogué, parlera de ses expériences personnelles de délivrance du suicide, de la drogue et du trafic. Pour tous renseignements : Secrétariat du Camp de Vennes, route de Berne 90, 1010 Lausanne, tél. 32 15 39.

Des nouvelles du VIIIe arrondissement

La lutte contre la routine

Les vacances sont passées, la rentrée des classes est déjà un fait de l'histoire, les mutations au sein du corps enseignant ne soulèvent déjà plus de curiosité, les remous provoqués par une certaine intervention parlementaire s'estompent (autant en emporte le vent !) ; une seule chose subsiste et dure : la volonté des enseignants de se mettre au service de l'enfance. Cette volonté se traduit par la recherche de procédés nouveaux, de matériel mieux adapté, par la mise en commun des expériences personnelles au sein de groupements de travail.

Mise sur pied au cours du printemps dernier, notre organisation de groupes de travail va démarrer sérieusement cet automne. Chaque maître, chaque maîtresse, a choisi librement d'appartenir à l'un des séminaires suivants :

1. Rédaction et branches d'expression : une trentaine de participants répartis en 2 classes ;
2. Dessin et travaux manuels : une quarantaine de participants répartis en 3 classes ;
3. Travail par équipe et animation de groupes : une vingtaine de participants répartis en 2 classes.

Chaque classe est animée par un ou une collègue qui a déjà fait ses preuves en la matière. Il n'y a pas d'enseignement « ex cathedra », mais, au début, une mise en commun des soucis, des aspirations, des vœux et surtout des besoins. Par la suite, ce sera la mise en commun de certaines réalisations, l'établissement d'un programme sous forme de suggestions. Enfin, un travail de synthèse et la publication de fiches devront permettre de faire bénéficier l'ensemble des enseignants de l'arrondissement des trouvailles de la classe. Notre formule renonce en règle générale à l'aide de personnalités étrangères à l'arrondissement (formule trop onéreuse). Notre conception se base sur l'adage bien connu : Aide-toi et le ciel t'aidera. Bien sûr, comme toute règle qui se respecte, la nôtre pourra admettre une exception ou l'autre. Tout ce travail est coordonné par le comité de la section d'arrondissement de la SPF en collaboration étroite et amicale avec M. l'inspecteur. Les chefs de classe assistent aux séances du comité, y font leurs remarques et y reçoivent des directives afin que, comme le disait notre ancien professeur l'abbé Joseph Bovet, l'on tire au même char et si possible dans la même direction.

In Memoriam

Le 8 août dernier, le corps enseignant du 8e arrondissement assistait aux funérailles de son ancien inspecteur M. Léon Crausaz. De 1929 à 1949, M. Crausaz conduisit sous une houlette ferme et bienveillante le corps enseignant broyard. Peu nombreux sont ceux et celles qui se souviennent de la bicyclette que M. l'inspecteur Crausaz appuyait contre la façade de l'école avant de pénétrer dans la classe. Cette constatation ne met pas en cause la mémoire des maîtres et des maîtresses, mais elle veut souligner le rajeunissement extraordinaire de notre corps enseignant dû à une usure provoquée par une profession toujours plus exigeante.

Conférence d'automne

C'est le 22 septembre qu'eut lieu cette réunion dans la grande salle communale de Fétigny. On y traita des lectures pour la jeunesse, de l'influence du corps enseignant face à la nouvelle organisation de Jeunesse et Sports. Ce fut aussi l'occasion pour M. l'inspecteur Pillonel de se rappeler que l'enseignement est l'art de la répétition, même lorsqu'il s'agit de faire observer des prescriptions administratives ou de faire respecter des délais. Ah ! ces enseignants, quels mauvais élèves !

La chorale des enseignants

Elle subsistera heureusement, malgré le temps que maîtres et maîtresses devront consacrer à leur recyclage en mathématiques modernes et à la formation évoquée ci-dessus. Sa participation appréciable et appréciée au Festival de la dernière Fête cantonale des chanteurs fribourgeois à Estavayer n'aura pas été son chant du cygne. Son maintien et sa participation aux futures réunions des Céciliennes (pour ne citer qu'un point de son programme) sera tout bénéfice pour les enseignants, pour leurs élèves et pour cette communion que l'on désire toujours plus intense avec la population de nos localités.

Félicitations

Le comité de notre arrondissement a eu cet automne le très grand plaisir de voir deux de ses membres promus au rang de maîtres de classe OP. En effet, Mme Marie-Thérèse Marchon, notre secrétaire, et M. Hubert Monnard, notre ancien président et actuel « chef de presse », sont placés à la tête des 2 premières classes OP du district. Nous les félicitons chaleureusement en leur souhaitant autant de succès que de satisfaction dans leur noupelle activité. C'est d'ailleurs pour ne pas les entraver dans les lourdes tâches de leur nouvelle organisation que le président de la section a accepté de rédiger ces quelques lignes.

Au risque d'encourir le reproche de marcher dans les plates-bandes d'autrui, nous nous permettons d'adresser nos félicitations au nouvel inspecteur de Fribourg-Ville, M. Roger Collaud. M. Collaud est un authentique enfant de la Basse-Broye. Et de plus, tant Mme Collaud que Roger ont enseigné trop longtemps dans notre arrondissement pour que nous ne nous sentions pas un peu fiers de cette promotion.

Merci d'avance

Les collègues de l'arrondissement penseront sans doute que le soussigné aurait pu trouver d'autres thèmes à développer. Certainement. Mais « la plus belle fille... ». Alors, à vos plumes, chers collègues ! Adressez-moi vos pensées, vos suggestions, même, et surtout, si elles ne sont pas très conformistes. C'est très volontiers que je les acheminerai vers le bulletinier cantonal qui, lui aussi, cherche à rendre plus vivante et plus représentative la page fribourgeoise. Merci d'avance ! Et à vous toutes et tous, chers collègues, bon courage en face de vos classes et de vos plumes.

Eug. Delley.

Rédacteur de la rubrique fribourgeoise
Albert CARREL, Reichlen 2,
1700 Fribourg, tél. (037) 22 46 80.

Ecole valaisanne : changement de responsable

Durant les vacances scolaires d'été, un changement de responsable est intervenu à la rédaction de l'« Ecole valaisanne », revue pédagogique des enseignants primaires du Valais romand et à l'Office de documentation et d'information scolaire cantonal (ODIS).

M. Paul Bourban s'est en effet retiré après huit ans de service pour reprendre un enseignement à plein temps à l'école normale des instituteurs à Sion.

Sous sa direction, l'ODIS a pris un essor réjouissant dans le secteur art. Des documents intéressants de musique et de peinture ont été élaborés et ordonnés en vue d'audition, de consultation et de prêt. La bibliothèque s'est enrichie de revues pédagogiques, livres scolaires, encyclopédies et publications diverses. Grâce à sa collaboratrice, Mlle Danielle Fournier, qui a mis tout son cœur, son habileté et son savoir-faire au service du bricolage scolaire, l'éventail des travaux manuels à exécuter dans les écoles s'est à son tour considérablement accru.

La SPval remercie M. Bourban et sa secrétaire Mlle Fournier pour le service rendu à la corporation.

Le nouveau responsable : M. Jean-Pierre Rausis, jeune enseignant de Martigny. M. Rausis, par son dynamisme, sa ferveur, son attachement aux problèmes scolaires et son désir profond de servir et de faire progresser une cause qu'il aime, est pour les enseignants valaisans une assurance de renouveau et de progrès tant du côté de l'ODIS que celui de l'« Ecole valaisanne ».

La SPval est heureuse de travailler en collaboration avec ce jeune collègue et lui adresse pleine satisfaction dans sa nouvelle activité.

Vincent Dussex.

Loèche-les-Bains : assemblée FMEF

Samedi 16 septembre dernier s'est tenue à Loèche-les-Bains l'assemblée annuelle des délégués de la Fédération des magistrats, enseignants et fonctionnaires (FMEF). Plus de 120 personnes représentant 14 associations y étaient présentes. A la table d'honneur : le dynamique président de la fédération, M. Pierre Putallaz, le sécrétaire fédératif, M. René Jacquod, les membres du comité directeur et l'invité du Conseil d'Etat, le haut magistrat des finances cantonales, M. Wofgang Lorétan.

Dans son introduction, le président remet en mémoire l'assemblée des Crosets 1971, adresse un éloge à cette cité balnéaire qui nous accueille vêtue de modernisme et de tradition, salue la population qui y habite et les autorités qui la conduisent, adresse la bienvenue au représentant de l'exécutif cantonal, à la presse, à l'ensemble des délégués et formule le souhait d'une journée fructueuse dans le respect des règles de courtoisie et de bienséance.

Après l'annonce des excusés, l'hommage aux défunts et la présentation de l'ordre du jour, le maître céans fixe l'attention des participants sur les principaux points figurant au procès-verbal de l'assemblée de 1971. Ce texte est accepté après intervention d'un représentant des enseignants primaires demandant que soit enregistrée la requête orale de la SPval faite aux Crosets l'an dernier, à savoir :

1. l'étude du versement d'un treizième mois de salaire ;
2. la modification des % de la prime de fidélité dans le sens d'un 10 % dès la 10e année pour atteindre le maximum 100 % après 20 ans de service.

Rapport présidentiel

C'est un large tour d'horizon aux lignes bien dessinées et à la présentation clairement structurée que le président fait en cet important chapitre.

Il salue avec satisfaction l'activité des associations, la vitalité des comités, la participation des membres de la base. La force d'une fédération est dépendante de la force d'action des associations affiliées, cette force d'action devant se réaliser dans l'optique d'un service de l'ensemble.

Au niveau des organes plus directement engagés dans la fédération, le président relève l'important travail accompli par le comité fédératif et le comité directeur. La conduite de plus de 3000 membres exige beaucoup. Les jours se suivent et à un problème résolu succède un nouveau qu'il faut mûrir et maîtriser. Les séances de travail ont été nombreuses et nombreuses aussi les heures de réflexion, de persuasion, d'attention à d'autres organes, de contact avec les autorités supérieures. Merci est donné ici pour le travail accompli à tous les étages par les mandatés désignés.

La sériation obligatoire des formes d'actions évoquée, actions particulières ou actions généralisées, le président passe en revue les points principaux de l'activité des responsables, à savoir :

a) **l'assurance maladie,** avec participation de l'employeur, objet laissé momentanément en reste face à l'important problème de l'alignement, mais devant cependant déboucher sur du concret après étude plus profonde conduite par une commission ad hoc représentative des différentes associations ;

b) **le statut de la femme au travail** considérablement amélioré durant l'année écoulée par l'application entre autres de la parité de salaire des maîtresses enfantines, Montessori et des maîtresses primaires et par la suppression du délai d'attente de 5 ans fixé pour l'égalité homme-femme ;

c) **la mensualisation des cantonniers** réglée à la satisfaction quasi unanime des intéressés ;

d) **la revalorisation des fonctions manuelles ;**

e) **l'alignement des salaires sur la moyenne des cantons suisse,** ce dernier point étant bien l'action principale de l'activité 1971-72, mais également l'objet d'un certain désaccord entre les associations. La discussion qui a suivi a d'ailleurs été axée sur l'application différenciée dans le temps de cet alignement. La SPval et d'autres associations s'étaient montrées en cours d'année défavorables à ce mode de faire et j'ai moi-même combattu dans notre revue corporative cette forme discriminatoire néfaste au cheminement en commun au sein d'une même fédération.

Sans regretter les remous causés par la forme d'application arrêtée par l'autorité cantonale, le président tient à informer l'assemblée que le problème de la revalorisation de certains degrés du secteur enseignant était antérieur à la formule moyenne suisse et que son règlement par la forme choisie satisfaisait à une harmonisation et n'était nullement objet de privilège.

La décision capitale, relève enfin M. Putallaz, réside dans l'application généralisée de la moyenne suisse dès le 1.9.72 et un vibrant hommage est rendu à M. Lorétan et par lui à l'ensemble des membres du Conseil d'Etat pour leur marque de bienveillance et leur souci de mettre en place un statut matériel honorable aux serviteurs de la fonction publique, ceci aussi bien dans leur action passée que dans la récente décision de déplacer du 1.1.73 au 1.9.72 la mise en application du principe de la moyenne suisse. Les sentiments de gratitude adressés par le président au Conseil d'Etat n'ont pas été l'expression d'un homme uniquement mais bien celle de l'ensemble des participants à l'assemblée.

Rapport du secrétaire fédératif

Après avoir relevé la signification particulière de la présence de M. Lorétan à cette importante assise, présence témoin d'un dialogue fructueux entre la FMEF et le haut Conseil d'Etat, M. Jacquod dresse un large tableau rétrospectif de l'activité de la fédération. Il relève entre autres :

— la nécessité et le service d'un secrétariat professionnel ;
— l'importante amélioration du pouvoir d'achat qui a pratiquement triplé depuis 1939, compte tenu de l'augmentation du coût des biens et des services ;
— le déséquilibre existant encore dans la répartition de la richesse, malgré une réelle atténuation du phénomène par l'usage des contrats collectifs de travail appliqué à l'ensemble du pays dans le secteur privé ;
— la prédominance encore trop marquée du capital sur le travail, compte tenu des différents progrès faits en cette matière ces dernières années ;
— la non-existence d'un statut unique des conditions de travail des employés de la fonction publique, mais aussi la concordance des applications faites pratiquement sans état de faveur à l'égard de l'une ou l'autre des associations, témoin les formes identiques d'allocations familiales, de % de revalorisation, de salaire de maladie, etc... ;
— l'automatisme et l'intégralité du renchérissement, domaine où notre canton est en avance ;
— le mode de calcul de ce dit renchérissement par appui sur des exemples concrets : renchérissement provisionnel mensuel couvrant l'année civile et basé sur l'indice des prix à la consommation du mois de septembre et renchérissement de rattrapage compensatoire de l'insuffisance du 1er calcul, concrétisé par le versement d'un montant unique en décembre de chaque année ;
— le taux de l'allocation mensuelle dès janvier prochain, taux qui selon les indices probables devrait se situer aux environs de 10 % ;
— la disposition réglementaire qui prévoit l'intégration du renchérissement au salaire de base dès la cote de 10 %, en précisant que le comité de la fédération œuvrera pour que cette disposition soit à nouveau appliquée, ceci malgré l'alignement prévu, ce dernier remplaçant simplement le traitement de base fixé par les décrets en vigueur actuellement, pour les enseignants celui de 1963 modifié en 1969 et 1971 ;
— le niveau du salaire moyen valaisan inférieur à celui de la moyenne suisse parce que pratiqué dans un canton économiquement plus faible.

M. Jacquod termine en honorant, à la suite de M. Putallaz, la décision de l'exécutif pour l'application réelle dans le canton de cette moyenne en question, dès le 1.9.72.

La discussion est ouverte à la suite de ces deux importants exposés et réponse est donnée aux divers intervenants.

Elections statutaires

A ce chapitre, le président donne connaissance à l'assemblée des lettres de démission de deux membres du comité directeur, celles de Mlle Yvonne Gros et de M. Louis Heumann.

Ces deux démissions ayant été entérinées par le comité fédératif sont acceptées par l'assemblée. Hommage est rendu à ces deux serviteurs de la fédération pour leur dévouement et leur souci d'œuvrer en faveur de secteur plus particulier certes, mais aussi pour le bien de l'ensemble des membres de la fonction publique.

Pour remplacer ces deux membres démissionnaires, il est fait appel à la présidente de la SPval, Mlle Joséphine Briguet et à M. Simon Burgener, président des instituteurs et institutrices du Haut-Valais. L'assemblée est unanime pour nommer ces deux personnes aux postes vacants. Unanimité aussi pour confirmer dans leurs fonctions les trois membres du comité directeur. La composition actuelle de ce comité est la suivante :

M. Pierre Putallaz, président.
M. René Jacquod, secrétaire.
Mlle Joséphine Briguet, membre.
M. Maurice Gay-Balmaz, membre.
M. Simon Burgener, membre.

Programme d'activité 1972-73

En résumé :

— concrétisation de la moyenne suisse ;
— caisse de retraite ;
— prime de fidélité ;
— 13e mois de salaire.

Il est évident qu'on ne peut charger outre mesure un programme d'action annuel. A vouloir courir trop de lièvres à la fois, on court le risque de n'en atteindre aucun. Il est cependant à mon avis un point dont les organes responsables de la fédération doivent se saisir sans délai, c'est celui de l'amélioration des allocations familiales, dans le sens d'un salaire social conforme aux critères d'équité : salaire de travail et salaire de charges, tels que préconisés l'an dernier dans cette revue.

Allocution de M. Lorétan

En fin de la partie administrative, les délégués ont eu le plaisir d'entendre le chef du Département des finances. Dans le style direct qui est le sien, le représentant du gouvernement a relevé les bonnes relations qui existent entre le Conseil d'Etat et la FMEF, cette fédération n'étant non seulement reconnue comme interlocutrice représentative, mais comme partenaire active dans le travail de préparation et d'étude des problèmes qui se posent au fil des jours.

Parlant de la moyenne suisse, M. Lorétan la considère comme une décision fondamentale importante mettant fin à la formule de marchandages successifs pratiquée dans le passé.

L'invité d'honneur affirme en finale que malgré les difficultés annuelles de budget, le Conseil d'Etat a le souci constant du statut matériel des serviteurs du secteur public cantonal et qu'il convient d'assurer à ces personnes une situation honorable afin de les maintenir au service de l'Etat et d'éviter ainsi des départs trop fréquents vers le secteur privé.

M. Lorétan est vigoureusement applaudi.

La séance se termine vers 13 heures.

Vincent Dussex.

Bienvenue

La scolarité 1972-73 sera bénéficiaire de l'apport pédagogique d'un nombre important de jeunes forces issues de nos deux écoles normales. La pénurie sévissant en effet de façon aiguë dans le secteur primaire, il a fallu à nouveau faire appel aux normaliens et normaliennes de 5e année : 54 jeunes filles et 24 jeunes gens. Cette année d'activité sera considérée comme année de fin d'étude.

La SPval se fait un plaisir d'adresser à ces jeunes enseignants, au seuil d'une activité de dévouement de recherche, de patience et de don de soi, la plus cordiale des bienvenues. Elle formule, à leur endroit, des vœux pour une carrière heureuse au milieu d'enfants heureux.

ciné construction s.a.

études et réalisation de cinémas et de salles de spectacles

47, chemin des Fleurettes
1007 Lausanne, tél. (021) 26 19 63

s'occupe de tout problème audio-visuel pouvant intéresser les universités et les écoles, qu'il s'agisse d'appareils de projection de diapositives, cinématographiques portables ou fixes, de sonorisation, d'écrans simples ou automatiques, fixes ou coulissables, de tableaux blancs servant d'écran en lieu et place de tableaux noirs.

Librairie PRIOR **Cité 9 - Tél. 25 63 70**
GENÈVE **Succ. Rôtisserie 2**

AU CŒUR de la CITÉ

achète
vend
échange

tous les livres neufs et d'occasion et tous les livres d'école

ENSEIGNANTS ROMANDS, CECI EST POUR VOUS ET VOS ÉLÈVES !

VOUS AVEZ TOUT UN PAYS A DÉCOUVRIR

Jura neuchâtelois

La Chaux-de-Fonds - Le Locle
Eté - automne - hiver

La Chaux-de-Fonds - Le Locle : musées (uniques au monde) d'horlogerie. Musée d'histoire naturelle - vivarium - musées de peinture (La Chaux-de-Fonds : témoin de la seconde moitié du XXe siècle). Collections d'art publiques. Les piscines, patinoires couvertes, etc.
Les sommets du Jura : Mont-Racine, Tête-de-Ran, Sommartel.

LE DOUBS RIVIÈRE ENCHANTÉE : 5 h. de marche à plat de Biaufond aux Brenets en passant par le Saut du Doubs.

Excursions scolaires de un, deux, trois jours ; renseignements : Office de tourisme ADC, 84, av. L.-Robert, tél. (039) 23 36 10. Service d'information du Jura neuchâtelois, CP 306, tél. (039) 22 48 22. **Documentation à disposition.**

Pour camps de ski

Les Paccots s/Châtel-St-Denis

Chalet de ski club, 36 places, cuisine, réfectoire, chauffage à mazout, à louer du lundi au samedi.

Encore libre pour les périodes suivantes :

8-13 janvier 1973
22-27 janvier 1973
29 janvier - 3 février 1973
5-10 février 1973

La semaine Fr. 320.— tout compris.
Taxe de séjour en sus.

Pour renseignements : Pierre Reymond, Boisy 38, 1004 Lausanne. Tél. : 20 04 83.

Votre conseiller technique :

PERROT S.A. 2501 BIENNE

Dépt. audio-visuel, rue Neuve 5, tél. (032) 3 67 11

Ecrans spéciaux
pour l'enseignement
Modèle B
pour suspendre, avec dispositif de tension

Exécutions :
Toiles argentées WONDERLITE
Toiles blanc-mat V 3

Prix :
Format 150 × 150 cm Fr. 218.—
Format 180 × 180 cm Fr. 270.—

Le tendeur automatique permet l'inclinaison de l'écran pour le travail au rétro.

Autres modèles sur pieds et électriques.

BON à envoyer à PERROT S.A., case postale 2501 Bienne

☐ Je désire une démonstration Da-Lite (après contact téléphonique)
☐ Envoyez-moi une documentation Da-Lite
☐ Envoyez-moi votre dépliant avec prix

Adresse, No de téléphone :

GGK

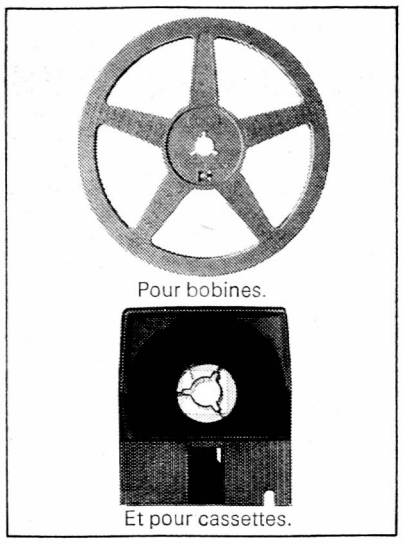
Pour bobines.
Et pour cassettes.

L'Eumig 711 R est un projecteur super 8.

Le système super 8 est à présent standardisé et répandu dans le monde entier. A part vos propres films, il y a toujours plus de copies réduites de films de 16 et 35 mm. (Donc plus besoin de transporter des appareils lourds et peu maniables. Surtout si vous achetez l'Eumig 711 R, qui est un appareil-mallette ne mesurant que 40 x 17 x 27,8 cm.)

Et un projecteur à cassettes.

Dans la cassette, le film est protégé, à l'abri de la poussière et des rayures. Vous n'avez plus rien à faire manuellement avec le film. Il suffit de placer la cassette. L'Eumig 711 R fait tout le reste. (Les cassettes admettent jusqu'à 120 m de film. Nous avons choisi le système Kodak.)

Et un projecteur à bobines.

Pour que vous puissiez projeter tous les films, même ceux qui ne sont pas encore en cassette. (Les bobines admettent aussi jusqu'à 120 m de film.)

Et un projecteur de films sonores.

Même le meilleur film est plus vivant s'il est sonore. Le spectateur — en classe ou salle de conférence — apprécie d'être aussi auditeur. (L'Eumig 711 R le permet avec son amplificateur transistorisé et son haut-parleur à grand rendement.)

Et comme un studio de sonorisation.

Voici comment faire avec l'Eumig 711 R un film sonore à partir d'un film muet: On fait ‹pister› le film chez le marchand-photographe. (Cela coûte relativement peu). Il peut alors enregistrer le son aussi souvent qu'on veut. Et comme on veut. Aussi simplement qu'avec un magnétophone. (Si vous avez un film déjà sonorisé, vous pouvez, par exemple, effacer un commentaire en langue étrangère et enregistrer à sa place la version française. Même principe qu'au moyen d'un magnétophone.)

Et un projecteur à touches.

Une pression sur une touche (de démarrage) suffit. Automatiquement l'Eumig 711 R enfile le film et enclenche la lampe de projection et le son. A la fin du film, il déclenche automatiquement le son et la lampe et rebobine. Si vous voulez interrompre ou répéter une scène, vous appuyez sur la touche de stop. Et pour continuer ensuite la vision du film, vous appuyez simplement la touche de démarrage.

Et un projecteur à télécommande.

Un projecteur qui veut tout vous simplifier doit comporter aussi une télécommande électronique. Ainsi, l'Eumig 711 R se commande non seulement très simplement, mais aussi d'où vous voulez. (Vous ne devez donc pas rester près de l'appareil, mais vous prenez place parmi les spectateurs. Le câble a 10 m de long.)

Et un projecteur programmable.

Si vous voulez répéter une séquence de votre film, vous pressez simplement la touche de répétition. Elle programme le projecteur de façon qu'il trouve automatiquement l'endroit cherché. (C'est particulièrement pratique pour l'enseignement.)

Et un projecteur antipanne.

L'Eumig 711 R est robuste. Il a une durée de vie et une sécurité de fonctionnement qu'on attendrait que d'un projecteur de films 16 mm. Or il coûte moins que la moitié du prix d'un bon projecteur 16 mm.

eumig®

pour communication audio-visuelle.

COUPON 9.1.72

Connaissant maintenant un peu l'Eumig 711 R, je désire une documentation détaillée. Ou une démonstration. Ou les deux. Pour me convaincre par mes yeux et mes oreilles des multiples possibilités de ce projecteur, veuillez m'envoyer les documents nécessaires et me dire où je pourrais voir l'Eumig 711 R.
A découper et à envoyer à la Société de vente Eumig, département audio-visuel, case postale, 8027 Zurich.

Nom _____

Rue _____

Numéro postal _____

Localité _____

Boîte de compas Kern désormais avec porte-mine

NOUVEAU!

Pour les dessins techniques, on n'a pas seulement besoin de compas et de tire-lignes, mais aussi d'un crayon bien pointu. C'est pourquoi les quatre boîtes de compas les plus appréciées renferment maintenant un porte-mine pratique, muni d'une mine normale de 2 mm, d'une pince et d'un taille- mine dans le bouton-pression. D'ailleurs, toutes les 14 boîtes de compas Kern se vendent dans le nouvel étui rembourré en matière synthétique souple.

Veuillez m'envoyer à l'intention de mes élèves ___ prospectus pour ces nouveaux compas.

Nom _____

Adresse _____

_____

Kern SWISS

Kern & Cie S.A.
Usines d'optique et de mécanique de précision
5001 Aarau

Les compas Kern sont en vente dans tous les magasins spécialisés

77-ER-72

ELMO

La technique moderne fait la décision...

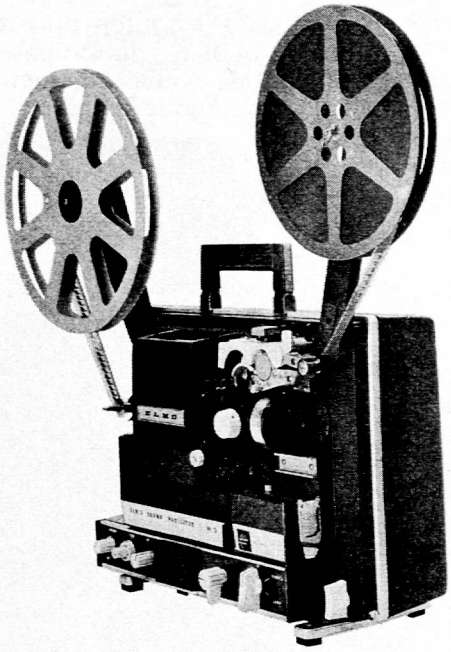

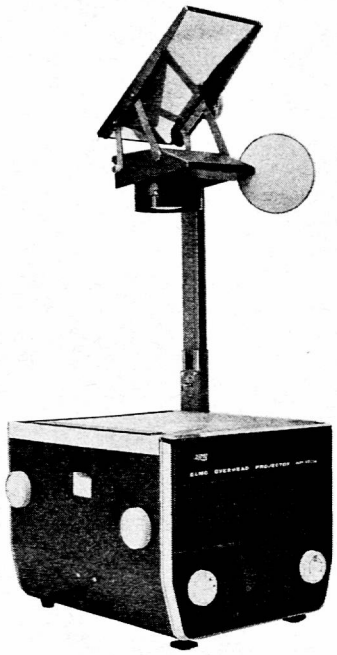

ELMO-FILMATIC 16-S

- Projecteur ciné 16 mm pour films muets, sonores optiques et magnétiques
- Mise en place du film automatique (passage visible et accessible d'où sécurité parfaite)
- Mise en place et retrait manuels du film possible
- Projection en marche avant, arrière et à l'arrêt
- Projection au ralenti (6 images à la seconde)
- Haute luminosité par lampe halogène 24 V/250 W
- Marche silencieuse
- Double haut-parleur dans le couvercle
- Service de qualité dans toute la Suisse

ELMO HP-100

- Rétroprojecteur de conception moderne
- Haute luminosité par lampe halogène 650W
- Excellente netteté par objectif à 3 lentilles
- Ventilation silencieuse et efficace
- Dispositif anti-éblouissant pour l'opérateur
- Rétroviseur pour contrôle sur l'écran
- Thermostat incorporé
- Appareil pliable pour un transport aisé
- Y compris housse et dispositif d'avancement avec rouleau transparent

je/nous désire(ons) *

☐ Documentation technique

☐ Conseil personnel

☐ Heure de visite désirée

* marquer d'une croix ce qui convient

Nom: _____

Adresse: _____

Lieu et no postal: _____

Tel.: _____

Représentation générale pour la Suisse

ERNO PHOTO AG,
Restelbergstr. 49, 8044 Zürich

MOBILIER SCOLAIRE EN TOUS GENRES

Agencement complet d'auditoires et salles diverses de vos collèges et bâtiments communaux.

Un choix immense de nouveaux modèles de chaises et fauteuils.

Demandez visite ou documentation à :

TUBAC S.A.
Route de Lausanne 4, 1401 Yverdon
Tél. (024) 2 42 36 - 2 42 37 - 2 42 56

— L'AVIS DU CORPS ENSEIGNANT,
— L'AVIS DE L'ÉCRIVAIN,
— L'AVIS DU CORRECTEUR :

OUI

LE DICTIONNAIRE LITTRÉ, toujours à la page, EST IRREMPLAÇABLE

Pour votre classe ***Pour votre bibliothèque***

LE LITTRÉ ENFIN RÉÉDITÉ

OUI, il nous est particulièrement agréable de vous apporter, en primeur, une nouvelle aussi surprenante : L'INTROUVABLE, L'INIMITABLE dictionnaire du grand **Emile Littré**, le monument de notre langue que le monde entier nous envie, a reparu dans une présentation moderne et pratique, en 4 volumes seulement, légers et maniables.

LE TEXTE est celui même de l'ORIGINAL, texte auquel viennent s'ajouter et s'intégrer le « supplément » et l'« additif » que Littré avait publiés après coup.

L'IMPRESSION, en Bodoni romain de corps 12, est exécuté sur un papier mince et léger, ne se froissant pas. Le format des quatre volumes reliés, de 1600 pages environ chacun, est de 21 sur 27 cm. Le poids total est un peu inférieur **à la moitié** de celui du « Littré » original, qui était de 20 kg., supplément compris.

HATEZ-VOUS DE SOUSCRIRE

car, en raison de son tirage restreint, il deviendra rapidement et de nouveau introuvable,

car, n'étant pas mis dans le commerce, il ne peut être souscrit qu'aux GRANDES ÉDITIONS dans des conditions aussi avantageuses,

car, s'il y a beaucoup de DICTIONNAIRES, il n'y a qu'un LITTRÉ, et il DOIT figurer dans votre bibliothèque, ou sur votre bureau,

car, pour toute souscription, même pour une date différée, le franco de port et d'emballage vous est garanti, si votre souscription nous parvient dans les 10 jours,

car, enfin, pour vous et pour les vôtres, des conditions exceptionnelles de souscription ont été étudiées, qui vous sont exposées ci-après :

LA MARCHE A SUIVRE est celle-ci : Vous remplissez le BON DE COMMANDE imprimé ci-dessous et, après l'avoir découpé, vous nous l'adressez avec l'affranchissement de DEUX SOUS, sans coller l'enveloppe ; vous bénéficiez ainsi du tarif « imprimé ».

QUATRE POSSIBILITÉS s'offrent à vous : Les volumes peuvent être réglés en un seul versement, ou en 2 versements de Fr. **184.—**, en 3 versements de Fr. **129.—** payables, respectivement, à 30, 90 et 150 jours dès la réception, ou encore en 10 versements mensuels de Fr. **41.—** dès réception des volumes, soit Fr. **410.—**.

BON DE COMMANDE

Aux Grandes Editions
10, rue des Battoirs
1211 - GENÈVE 4

Veuillez me faire parvenir, dès parution et franco de port et d'emballage **UN dictionnaire LITTRÉ** en 4 forts volumes reliés, aux conditions suivantes :

a) Pour le prix de Fr. **368.—** payable à 30 jours
b) Payable en 2 mensualités consécutives de Fr. **184.—**
c) Payable en 3 mensualités de Fr. **129.—**
d) Payable en 10 mensualités consécutives de Fr. **41.—**
(Biffer ce qui ne convient pas, souligner ce qui convient.)

Nom : ..... Profession : .....

Adresse : ..... Ville + N° postal : .....

Date : ..... Signature : .....

9015

Bibliothèque Nationale Suisse
3003 BERNE

J. A.
1820 Montreux 1

Imprimerie Corbaz S.A., Montreux